Bilan 84: le chômage progresse, les indemnités régressent

DUITEE E

Hebdomadaire - paraît le samedi - N° 865 - 29 décembre 1984 - prix : 6 F

Flexibilité
de l'emploi:
les syndicats
désavoués
par leur
base

P. 3

Attentat en Italie: es tueurs sont dans la place

sommaire

Dans le monde

Page 4:

- Ethiopie : la famine la plus meurtrière du siècle.

- Nigéria : dictature et austérité.

Page 5:

Grande-Bretagne: dix mois de grève dans les mines.

En France

Page 2:

Toumi Djaïdja libéré : protestations racistes de la droite.

 Des erreurs de procédure qui tombent bien pour les mercenaires anti-Basques.

Page 6

 Les « accidents » à l'armée : l'armée toujours audessus des lois.

Page 8

Fin des « chômeurs économiques » = des économies sur tous les chômeurs.

- Le chômage pèse de plus en plus lourd.

Page 9:

Dans les entreprises: Alsthom Saint-Nazaire;
 Aérospatiale Toulouse; SAFT Bordeaux.

Page 10

- Majorette Rillieux ; Gillette Annecy ; Cézus Jarrie.

Page 11:

 Peugeot Sochaux; Thomson Gennevilliers; CAF Paris XVe.

Culture

Pages 12 et 13:

 Livres: Raoul Rigault, 25 ans, communard, chef de la police de L. Willette; La santé dans le Tiers Monde par C. Brisset.

Pages 14 et 15:

 Films: Réveillon chez Bob; La septième cible, de C. Pinoteau; Bayan Ko, de Lino Brocka.

LUTTE OUVRIERE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand, ni celui des actuels dirigeants de l'Union Soviétique.

Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle, humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle.

Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie.

Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre.

C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est à dire communistes et socialistes révolutionnaires et internationalistes.

PPC, 25-27, rue de la Folie-Méricourt, 75011 Paris

Adresser toute correspondance à LUTTE OUVRIERE B.P. 233 - 75865 - Paris Cedex 18 C.C.P. RODINSON PARIS 6851-10

Toumi Djaïdja libéré:

Protestations racistes de la droite

A l'occasion de Noël, Mitterrand a usé de son droit de grâce en faveur de Toumi Djaïdja, l'un des organisateurs de la « marche des Beurs pour l'égalité » de 1983 et fondateur de l'association « SOS-Minguettes ».

Evidemment, la droite et l'extrême-droite sautent sur l'occasion pour attaquer Mitterrand, et de nombreux policiers et magistrats se sentent bafoués, disent-ils. Mais qu'est-ce qui pousse ces genslà à protester? Le droit de grâce est inscrit dans la même constitution et dans les mêmes lois qu'ils sont eux-mêmes chargés d'appliquer. Et il est bien évident que le propre de ce droit de grâce, réservé au président de la République, consiste justement à pouvoir passer outre une décision de justice. C'est même légalement le seul moyen puisque personne n'a le droit de remettre en cause, ni même de discuter un jugement.

Personne, sauf les magistrats eux-mêmes évidemment. Et dans le cas de Toumi Djaïdja, ils ne s'en sont pas privés puisque la cour d'appel de Lyon avait déjà, le 29 novembre dernier, « remis en cause » le jugement du tribunal de grande instance de Saint-Etienne en l'aggravant.

Alors, si les juges et les policiers lyonnais s'indignent parce que Mitterrand n'a fait, après tout, qu'user du droit que la Constitution lui donne, c'est que le vrai problème doit être ailleurs.

Il est dans ce qu'a représenté Toumi Djaïdja, reçu par Mitterrand en décembre 1983 : porte-parole des jeunes immigrés ou enfants d'immigrés protestant contre le racisme, les inégalités et les injustices dont ils sont les victimes. Et si ces « marcheurs de l'égalité » avaient été reçus par Mitterrand (sa compréhension s'était d'ailleurs arrêtée là!) ils avaient suscité la réprobation raciste de la droite et de l'extrême-droite toutes prêtes à désigner la jeunesse pauvre immigrée comme des voyous et des délinquants.

Toumi Djaïdja a aujourd'hui 23 ans. Il a été condamné le 16 octobre dernier, un an après la « marche », pour des faits qui ont eu lieu il y a presque 3 ans, à 15 mois de prison : il était accusé d'avoir participé à un hold-up au super-marché Casino de Saint-Etienne le 26 février 1982. Au procès, il a comparu libre. Si trois témoins ont affirmé avoir reconnu en Toumi l'un des quatre agresseurs qu'ils avaient dénombrés, quatre des six inculpés ont reconnu leur participation à ce hold-up. Mais pas Toumi qui a toujours, invariablement, clamé son innocence. Comme le rapporte le journal Le Monde du 26 décembre 1984: «Le réquisitoire du procureur de Saint-Etienne devait montrer que, au-delà des faits, c'était le rôle de Toumi Djaïdja parmi les jeunes immigrés qui était visé. Il devait souligner les « aptitudes à la fonction de meneur vedette » de Toumi et dénoncer une marche menée « par des pseudo-ecclésiastiques ou des para-animateurs ».

Le 29 novembre dernier, à la surprise générale, et alors que le substitut, après un réquisitoire modéré, s'était déclaré favorable à la libération immédiate de l'accusé, les magistrats de la cour d'appel de Lyon ont aggravé la condamnation en la portant à 2 ans de prison dont 9 mois avec sursis et 3 ans de mise à l'épreuve.

La grâce présidentielle ne supprime d'ailleurs pas les trois années de mise à l'épreuve ni l'inscription de la condamnation au casier judiciaire, mais c'est de savoir Toumi Djaïdja libre deux mois après son incarcération qui, paraît-il, suscite l'émotion des champions de la « sécurité ».

Les mêmes n'ont par contre pas été émus le moins du monde par la récente libération d'un certain Jean-Philippe Labade relatée par Le Canard enchaîné du 26 décembre dernier. Libération non du fait de la grâce présidentielle, mais parce que la chambre d'accusation de Pau a tout bonnement estimé que les charges étaient insuffisantes et qu'il y avait eu des erreurs de procédure. Labade était pourtant inculpé pour deux attentats, dont l'un - qu'il a reconnu - à la moto piégée (bilan: un mort et deux blessés). Labade, lui, est un homme de main du GAL (Groupement anti-terroriste de libération), organisation qui a à son actif dix morts depuis l'automne

Ni le Front National, ni la Ligue nationale contre le crime et pour l'application de la peine de mort, ni même les associations de policiers ou de magistrats n'ont protesté à ce sujet. Il faut dire que les victimes des attentats en question étaient des réfugiés basques en France. Toumi Djaïdja, lui, était seulement accusé de vol dans un super-marché...

Claude CHARVET

Des erreurs de procédure qui tombent bien pour les mercenaires anti-Basques

Les justiciables du Sud-Ouest de la France ont bien de la chance! Ils ont à Pau une chambre d'accusation extrêmement pointilleuse sur la procédure. C'est ce que souligne Le Canard enchaîné du 26 décembre: sur 25 membres présumés du GAL (Groupement Anti-terroriste de Libération) inculpés et arrêtés depuis un an pour avoir participé à des attentats contre des Basques réfugiés en France, 16 ont déjà été remis en liberté et 10 d'entre eux ne sont même plus inculpés. En raison « d'erreurs de procédure » les poursuites contre eux ont été annulées :

« C'est en mai 1984 que la chambre d'accusation a fait son plus beau geste en libérant six truands bordelais que les flics tenaient pour d'actifs auxiliaires du GAL. Un mois plus tard, deux copains des précédents sortaient à leur tour. Et, peu après, deux autres encore. Puis, en juin, ce fut un certain Pedro Sanchez qui tira le bon numéro. Il n'en profita pas longtemps: à la fin d'octobre, il est retourné au trou. Toujours pour des histoires d'attentats en préparation.

Le dernier en date de ces prisonniers chanceux s'appelle Jean-Philippe Labade : charges insuffisantes et erreurs de procédure, a estimé la chambre d'accusation. Labade était pourtant inculpé pour deux attentats, dont un — qu'il a reconnu — à la moto piégée. Bilan: un mort et deux blessés.»

Il paraît que même la PJ locale et les magistrats ne sont pas très contents de voir ainsi réduit à néant tout leur travail d'investigation.

Il semble que cette lecture pointilleuse du code de procédure pénale soit le fait de Michel Svahn, président de la chambre d'accusation de Pau. Il a fait une bonne partie de sa carrière en Afrique. Est-ce là-bas qu'il a appris à appliquer

les lois à la lettre pour préserver tous les droits des personnes arrêtées? Dans la même stricte observation de la légalité, c'est lui qui, en août dernier, a autorisé l'extradition de sept Basques vers l'Espagne.

Comme le rapporte Le Canard enchaîné, ce n'est certainement pas sans drame intérieur que Michel Svahn a été conduit à libérer les membres présumés du GAL, puisqu'il appartient à «l'Association professionnelle des magistrats, une organisation où l'on hurle tous les jours que les délinquants sont trop vite remis en liberté».

Bulletin d'abonnement

Je désire m'abonner aux publications suivantes (1):

LUTTE OUVRIERE
pour une période de un an : 180 F
pour une période de six mois : 95 F
LUTTE DE CLASSE
(mensuel politique publié par Lutte Ouvrière)
pour une période de un an : 60 F

NOM:
Prénom :
Adresse:
Code postal:

Joindre la somme par chèque ou mandat-lettre à l'ordre de Michel Rodinson, CCP Paris 6851-10. A expédier à : LUTTE OUVRIERE, BP 233, 75865 Paris Cedex 18. (1) Rayer les mentions inutiles

Attentat en Italie : les tueurs sont dans la place

Plusieurs jours après l'attentat qui aura fait au moins quinze morts et plus de cent blessés dans le train Naples-Milan, on ne sait toujours pas quels en sont les auteurs et quels en sont les mobiles. Et peut-être d'ailleurs ne le saura-t-on jamais. La mafia pour se venger de plusieurs arrestations opérées récemment? L'extrêmedroite fasciste italienne qui tenterait à nouveau de déstabiliser l'Etat en créant dans le pays des tensions intolérables pour la population? Des groupes terroristes internationaux voulant faire pression sur le gouvernement italien et l'obliger à relâcher certains de leurs membres? Ou même tout ce beau monde à la fois?

Toutes ces hypothèses peuvent être faites avec autant, ou pas moins, de vraisemblance l'une que l'autre.

Mais le fait même qu'elles puissent être faites montre au moins une chose. Ce genre d'actions ne peut servir que le bénéfice des pires ennemis des peuples, de tous les peuples. Le mépris total pour la population que suppose le fait de mettre une bombe dans un lieu où elle tuera au hasard des dizaines de gens ordinaires, totalement inconnus de ceux qui la mettent, ne peut être que celui de salauds rangés du côté de ceux qui oppriment, répriment, exploitent sans scrupules. Le terrorisme aveugle ne peut rien avoir à faire non seulement avec le mouvement ouvrier bien sûr, mais même avec une quelconque cause de l'émancipation des peuples.

En fait d'ailleurs tout semble prouver que c'est bien du côté de l'extrême-droite fasciste italienne qu'il faut chercher les auteurs de l'attentat du Naples-Milan. Ne serait-ce que parce que depuis quinze ans il y a eu une série d'attentats strictement semblables y compris dans les mêmes circonstances, jusque sur la même ligne et dans le même train, qui ont été sans erreur possible attribués à cette

extrême-droite.

Mais si tout le monde sait bien que de ces attentats l'extrême-droite est responsable, personne par contre ne lui a demandé vraiment des comptes. Ou bien on n'a pas été capable d'identifier les coupables, ou bien lorsque des suspects ont été trouvés ils ont été acquittés faute de preuve.

Car l'extrême-droite est liée à une partie de l'appareil d'Etat, de la police, des juges, des fonctionnaires de toutes sortes. Et elle est protégée par eux, au point que des preuves ont disparu des dossiers quand certains suspects se sont quand même vu traîner devant les tribunaux. Elle est même probablement entraînée et assistée par eux comme le prouvent les techniques et les moyens utilisés dans les attentats, comme par hasard les mêmes que ceux des services secrets.

Alors, bien sûr, c'est ce qui explique le peu de résultats dans la lutte contre ce terrorisme jusque-là, et le peu d'espoir qu'il puisse y en avoir davantage dans l'avenir. Ce n'est pas la fraction de l'appareil d'Etat qui protège et entraîne l'extrême-droite qui va mettre à mal celle-ci. Et ce n'est pas l'appareil d'Etat tout entier qui va s'en prendre à une partie de lui-même, celle qui se confond avec l'extrême-droite.

Les gouvernants soit-disant démocrates italiens peuvent bien multiplier les déclarations indignées et vengeresses. Une véritable lutte contre le « terrorisme noir » passerait par une lutte radicale contre l'Etat dont ils sont les premiers défenseurs. Elle ne pourrait être le fait que de toutes les couches populaires italiennes... et elle se ferait d'abord contre eux.

En attendant les politiciens démocrates italiens vont continuer à verser des larmes de crocodiles sur les victimes ou multiplier les déclarations d'intention d'autant plus fracassantes qu'elles seront inutiles. Les auteurs directs ou indirects des attentats, eux, continueront à courir libres, l'extrême-droite à frapper quand elle le jugera bon, et des victimes innocentes prises au hasard de payer tout ce jeu de leur vie.

Mais ne nous y trompons pas. Cette connection de l'appareil d'Etat et de l'extrême-droite n'est pas propre à l'Italie, même si c'est en Italie qu'elle se manifeste aujourd'hui avec le plus d'éclat. C'est le fait de tous les pays bourgeois, y compris et sans excepter la France.

Arlette LAGUILLER

Les précédents

En Italie, l'Etat a finalement su se montrer efficace pour démanteler les organisations terroristes se réclamant de l'extrême-gauche, comme les « Brigades Rouges » ou d'autres. On sait maintenant à peu près tout sur les attentats qu'elles ont organisés et leurs auteurs ont été arrêtés.

Par contre, son impuissance est flagrante face aux attentats du type de celui du train Naples-Milan, qui s'inscrit dans la ligne des attentats attribués, ces dernières années, à l'extrême-droite:

- L'attentat de la Banque de l'Agriculture à Milan en décembre 1969 : une bombe placée dans le hall fit 16 morts et 90 blessés parmi les clients de la banque. On arrêta d'abord des « suspects » anarchistes, sans l'ombre d'une preuve. L'un d'eux mourut dans les locaux de la police. Un autre resta cinq ans en prison avant d'être reconnu innocent. Deux procès eurent finalement lieu contre des inculpés d'extrêmedroite dont un ancien membre des services secrets. Ils furent absous pour insuffisance de preuves. Un troisième procès doit avoir lieu. L'attentat de Brescia, en

mai 1974: une bombe explosa au milieu d'une manifestation syndicale, faisant 8 morts et une centaine de blessés. Là aussi, un procès a absous les principaux inculpés en mars 1982, pour insuffisance de preuves. Un autre, qui avait reconnu sa participation, a été condamné à une peine couvrant la détention préventive et remis en liberté.

— L'attentat contre le train Italicus, le 4 août 1974 : une bombe placée dans ce train explosa sur le même parcours et presque au même endroit que la bombe du Naples-Milan, faisant 12 morts et 48 blessés. Trois personnes, se réclamant de l'organisation d'extrêmedroite « Ordre Noir », furent arrêtées et acquittées en juillet 1983 pour « insuffisance de preuves ».

— L'attentat de la gare de Bologne où, le 2 août 1980, l'explosion d'une bombe fit 85 morts. Dans les jours qui suivirent, tout comme il vient de le faire pour l'attentat du Naples-Milan, le gouvernement italien fit procéder à une vague de perquisitions et d'arrestations dans les milieux d'extrêmedroite. En fait, l'enquête n'aboutit à rien.

Flexibilité de l'emploi

Les dirigeants syndicaux désavoués par leur base

L'accord sur la « flexibilité de l'emploi », issu de longues négociations entre le patronat et les organisations syndicales, ne sera finalement signé que par la seule CGC. Les dirigeants de FO et de la CFDT, qui s'étaient d'abord montrés favorables à l'accord, ont dû faire volte-face.

Le secrétaire de FO, Bergeron, a reconnu avec une belle franchise qu'il avait été désavoué par sa propre base : « Je ne peux pas passer par-dessus la tête des militants. Nous sommes une organisation démocratique », a-t-il dit, alors que son principal négociateur avait estimé, lui, que, dans ce texte d'accord, « les intérêts des salariés étaient bien défendus ». C'est ensuite la CFTC qui, tout en reconnaissant « certains aspects positifs » à l'accord, a jugé que celui-ci ne contenait pas « de perspective certaine d'un solde positif pour l'emploi ».

Restait la CFDT, dont le Bureau national et Edmond Maire avaient déjà émis un « avis positif », et à qui la presse patronale avait déjà tressé des louanges pour cette « attitude courageuse ». Là aussi, il s'est avéré qu'au sein de la confédération bon nombre de militants ne trouvaient pas du tout « courageux » de la part d'un syndicat ouvrier de s'aplatir devant les désirs patronaux. De plus rester le seul syndicat ouvrier à signer cet accord, au côté de la CGC, aurait été sans nul doute dur à assumer, et Edmond Maire, la mort dans l'âme, a dû se résigner à ne pas le faire.

Au même moment, c'est d'ailleurs le même processus qui s'est produit chez Renault où, devant l'attitude de leur base, CGT et CFDT ont décidé de ne pas signer l'accord-cadre de « mobilité » proposé par la direction.

Après cet échec, on observe pour l'instant côté patronal un silence réservé, mais des représentants patronaux, pas surpris, ont reconnu qu'ils avaient réussi la négociation « peut-être un peu trop » ou même regretté de n'avoir pas proposé aux dirigeants syndicaux un accord « plus vendable » à leur base! Les journalistes et experts aux ordres, eux, par écrit ou devant les caméras de la télévision, déplorent que les syndicats n'aient pas signé un accord qui, selon

eux, en donnant plus de facilités aux patrons, permettrait de créer des emplois !

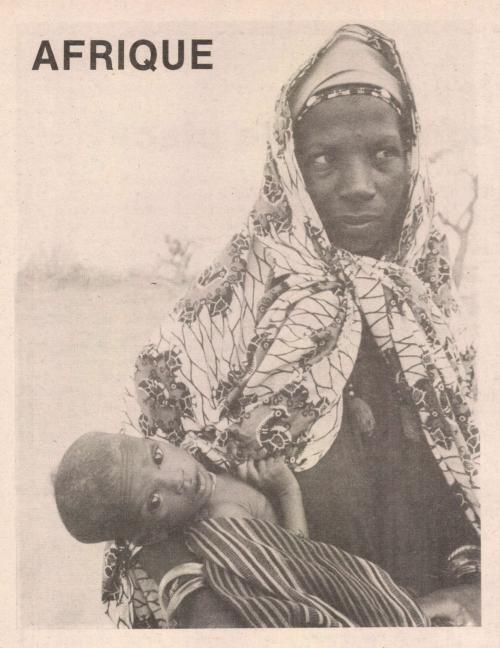
Evidemment, ces arguments sont fallacieux. En réalité, il s'agit de profiter de la situation de crise et de chômage pour institutionnaliser l'emploi précaire et rendre l'ensemble des travailleurs, qu'ils aient un emploi ou non, encore un peu plus dépendants du patronat. Cet accord n'aurait pas créé un seul emploi supplémentaire, mais il aurait permis aux patrons de se prévaloir de l'accord syndical pour aggraver les conditions de travail de ceux qui en ont un.

A vrai dire, côté patronal, on semble pour l'instant prendre la non-signature de l'accord avec philosophie. Il faut dire que les patrons n'ont pas attendu cet accord pour mettre en pratique, largement, le travail précaire, les licenciements, légaux ou pas, et pour mépriser les droits syndicaux. Pas besoin d'accord pour cela ; il suffit de profiter de la situation pour dire ou faire comprendre à tout ouvrier qui serait mécontent : « C'est ça ou le chômage ». Les patrons savent d'ailleurs qu'ils ont le gouvernement de leur côté ; il n'est même pas exclu que celui-ci prenne par voie réglementaire les dispositions qui n'ont pas pu être prises avec l'accord syndical.

Bien sûr les patrons auraient préféré pouvoir se prévaloir de cet accord. Mais s'ils ne l'ont pas, ils s'en passeront. Ils ne craindraient les dirigeants syndicaux que si ceux-ci se montraient disposés, non seulement à ne pas signer, mais à riposter, c'est-à-dire à mettre en jeu toute la force de la classe ouvrière pour faire reculer les patrons. Or, ils savent que ce ne sera pas le cas. La CFDT parle déjà de « reprendre la discussion thème par thème », FO et la CFTC proposent de reprendre les négociations. Et il est donc bien possible que d'ici peu on voit le patronat et les dirigeants syndicaux concocter un nouvel accord, contenant la même marchandise sous un autre emballage.

Alors, pour le moment, les patrons peuvent être confiants. Même les paroles de Krasucki évoquant la possibilité d'une grève générale ne les impressionnent pas ; ils attendent de voir.

Eh bien, à la classe ouvrière maintenant de leur faire voir... de quel bois elle se chauffe.



Les raisons de la famine

Les raisons naturelles ne sont pas les seules causes de la famine en Afrique. Dans son numéro du 26 décembre, l'hebdomadaire Jeune Afrique le rappelle, dans un article de Sophie Bessis.

On meurt en Afrique du fait de la sécheresse? L'article relève que « dans toute la zone soudanosahélienne la production cotonnière n'a pratiquement jamais souffert des aléas pluviométriques ». Les paysans africains sont réduits à la famine par l'extension du désert ? Peut-être mais pas seulement. C'est aussi parce que, comme au Sénégal, « l'arachide et le coton occupant les meilleures terres (l'arachide couvre au Sénégal la moitié des terres cultivées) ont peu à peu repoussé le mil et le sorgho vers des zones à la pluviométrie plus aléatoire les rendant plus dépendants de la pluie. Ces nouvelles zones de culture étaient jadis la patrie des éleveurs euxmêmes rejetés vers le Nord à la faveur de cette migration. Ce sont donc des régions écologiquement les plus fragiles qui ont été exploitées au-delà de leurs capacités nouvelles ».

L'ampleur de la famine s'explique par l'état d'arriération de l'économie des pays africains? Mais quand des investissements ont été réalisés, cela s'est fait au détriment de l'agriculture. Aujourd'hui, ruinées par la crise mondiale les installations industrielles font que « l'Afrique commence à ressembler à un cimetière d'usines fermées, abandonnées à la rouille. (...) On a construit des ports et des aéroports mais pas de routes pour désenclaver les régions rurales et permettre aux paysans de vendre leurs surplus vivriers à la ville ». Résultat, on a vu « au Burkina (ex-Haute-Volta) ou au Mali des stocks pourrir dans les greniers du Sud car il n'y a pas de routes ni de moyens de transports pour les acheminer vers les zones déficitaires ».

Mais la responsabilité des puissances occidentales est à la base de la situation actuelle. Y compris lorsqu'elles parent leur intervention en Afrique de vertus humanitaires. Ainsi en est-il de l'aide alimentaire. Trop heureuses d'écouler des stocks dont l'entretien leur coûte cher, les puissances européennes et américaines ont inondé le marché africain, allant jusqu'à en modifier les besoins. « Outre la concurrence déloyale faite par les céréales importées à bas prix à la production locale, les citadins ont délaissé l'igname ou la boule de mil pour le riz et le blé beaucoup plus difficiles à produire sur place » .

Alors oui la famine progresse en Afrique, y compris dans des pays qui étaient jadis de grands producteurs agricoles, comme le Nigéria qui a délaissé une agriculture parmi les plus florissantes d'Afrique pour donner la priorité à ses exportations de pétrole. Y compris dans des pays réunissant les conditions d'une agriculture prospère comme le Congo, le Zaïre ou la Côte d'Ivoire aujourd'hui premier exportateur mondial de cacao et 3º de café, mais devant importer plus de 300 000 tonnes de céréales pour faire face aux besoins de la population.

Au Soudan:

la sécheresse... et les spéculateurs affament les populations

Au Soudan, 6 millions d'habitants des provinces du Darfour et du Kordofan sont actuellement touchés par la famine. L'envoyé du Monde rapporte qu'il y a vu « des dépouilles et des ossements de chèvres, de vaches, de chameaux, morts de faim et de soif, tout comme des milliers de Soudanais, victimes de la famine ». Une famine qui devrait encore s'approfondir puisque la récolte de doura - variété de sorgho - ne permettrait de nourrir les populations que jusqu'en février.

D'autant que ces difficultés viennent s'ajouter à une situation économique déjà catastrophique engendrée par la récession et l'incurie du régime.

Considéré comme un pays sûr (le droit de grève y est puni de mort) et offrant d'énormes avantages fiscaux, l'afflux de capitaux a fait surgir de nombreuses usines dont les capacités, supérieures aux besoins du pays, sont aujourd'hui en grande partie inutiles. Tandis que dans l'agriculture, la situation n'a fait que se dégrader, les denrées agricoles, dont l'exportation constituait une source de devises, sont en régression; la production de doura par exemple est tombée de 3,3 millions de tonnes en 1981 à 1,2 million en 1984. Si bien que l'endettement du pays a été multiplié par quinze en dix ans, les intérêts annuels de cette dette s'élevant à 1,25 milliard, soit une fois et demie la valeur totale des exportations. Parallèlement, le coût de la vie s'emballe; le prix de certaines denrées de base a décuplé en cinq ans et le prix du doura a été multiplié par vingt depuis 1982, d'autant que la sécheresse aidant, la spéculation fait des ravages. Des émeutes auraient d'ailleurs éclaté dans le Sud-Kordofan contre les spéculateurs dont les entrepôts et les magasins auraient été pillés avant d'être détruits.

Pendant ce temps, le régime militaire de Nemeiry, qui ne se maintient qu'au prix d'une sanglante dictature et qu'avec le soutien des puissances occidentales, nie l'ampleur de la famine et refuse d'en appeler aux organisations d'aide internationales, craignant que l'afflux et la distribution gratuite de milliers de tonnes de denrées alimentaires ne ruinent les spéculateurs et les propriétaires fonciers en faisant brusquement chuter les cours.

Quant aux grandes puissances, si promptes à investir et à rapatrier leurs profits du Soudan, elles assistent en spectatrices à la mort des populations Roger MEYNIER

Leur argent les intéresse

« La mobilisation de l'épargne des ménages dans les pays en voie de développement » : tel était le sujet d'un très sérieux colloque tenu à Yaoundé, au Togo, sous l'égide des Nations-Unies. On sait que l'argent manque dans le Tiers Monde, que les Etats sont endettés jusqu'au cou, que les Etats et les banques des pays riches sont souvent peu enthousiastes pour consentir de nouveaux prêts. L'idée a donc fleuri... d'aller collecter les maigres sommes que la population des pays du Tiers Monde pourrait avoir mises de côté.

Et n'allez pas croire qu'il s'agisse de l'argent des couches privilégiées, qui étalent leur luxe à côté de la misère quand ce n'est pas de la famine. A ce sujet, les participants au colloque ont peu d'illusions. Ils savent, pour en faire partie eux-mêmes, que les élites en question préfèrent dépenser largement en consommant des produits le plus souvent importés, ou bien placent leur argent dans les banques ou l'immobilier, le plus souvent aux Etats-Unis ou dans les pays occidentaux. C'est donc plutôt dans les campagnes

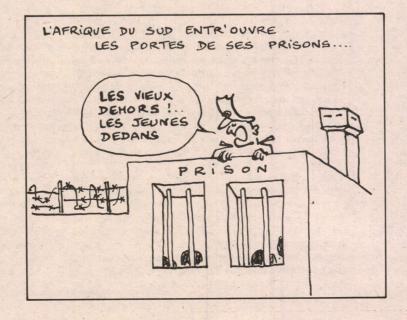
qu'il s'agit d'aller collecter l'argent. car il y en a « plus qu'on ne croit » disent-ils!

A vrai dire, dans bien des pays, des formes d'épargne et d'association locale plus ou moins spontanée existent: petits commerçants, petits agriculteurs, s'associent pour faire des achats, de petits investissements; se consentent des prêts, etc., sans passer par les institutions financières. C'est bien ce qui ennuie celles-ci, et qui les fait discuter gravement des moyens de mettre la main sur ces sommes, faibles mais qui, mises bout à bout, pourraient faire beaucoup.

Comme on voit, il y en a qui ont des idées, quand il s'agit d'aller rationaliser l'accumulation financière. Est-il besoin de le dire, l'épargne ainsi collectée dans les campagnes du Tiers Monde ne servira pas le développement. Elle ira s'intégrer aux circuits financiers internationaux, pour rembourser les dettes des Etats ou les intérêts des banques occidentales. Car c'est bien ceux-là que cet argent intéresse au premier chef.

Afrique du Sud:

pas d'amnistie pour les moins de 65 ans !



Quarante-quatre prisonniers d'ici fin décembre et une quarantaine d'autres... « dans les prochaines années » devraient sortir des prisons sudafricaines en vertu de ce que Botha, président de la République raciste d'Afrique du Sud, appelle une amnistie de « bonne volonté pour Noël » ! Une volonté surtout on ne peut plus prudente de ne laisser filtrer des prisons que quelques détenus, soigneusement triés sur le volet : contre le fait que ceux condamnés à la prison à vie - comme Nelson Mandela, dirigeant de l'ANC, parti nationaliste noir anti-Apartheid, en prison depuis 20 ans - ne sont pas concernés, les prisonniers amnistiés doivent, entre autres conditions, avoir reçu un certificat de bonne conduite des autorités pénitentiaires et être âgés d'au moins 65 ans ! A cet âge-là, les autorités espèrent sans doute que tout esprit de révolte contre le régime a été éteint.

En fait tout en parlant d'amnisite, Botha agit seulement comme s'il s'agissait de faire un peu de place dans les geôles du régime pour ceux que la

répression ne cesse d'y envoyer mourir.

GRANDE-BRETAGNE

Dix mois de grève dans les mines

C'est seulement quand on s'attaque à leurs prérogatives que les dirigeants des mineurs parlent de grève générale

L'année 1984 aura été marquée par l'un des mouvements de grève les plus durs qu'ait connus la classe ouvrière d'Europe occidentale depuis le début du siècle : la grève des mineurs britanniques.

Partie il y a dix mois, le 5 mars 1984, d'un puits du bassin du Yorkshire qui était menacé de fermeture, le mouvement s'est rapidement étendu au reste du pays. Et à l'exception des 22.000 mineurs du bassin du Nottinghamshire qui, pour des raisons locales, se sont dissociés du mouvement, l'ensemble des bassins miniers importants du pays sont restés jusqu'à ce jour paralysés par la grève.

Si les mineurs ont incontestablement bénéficié d'un vaste mouvement de solidarité matérielle, si des dizaines de milliers de travailleurs ont apporté leur soutien au mouvement en refusant de franchir leurs piquets de grève, si à deux reprises les dockers des grands ports du pays ont fait grève pendant plusieurs semaines par solidarité, les 130.000 mineurs en grève restent toujours isolés dans la lutte.

« Grève générale! », tel est le titre à la Une du Labour Herald, I'un des hebdomadaires de la gauche du Parti Travailliste, dans son numéro du 21 décembre. Arthur Scargill, le président du syndicat des mineurs, déclarait il y a quelque temps devant un rassemblement de soutien aux mineurs : « // nous faut une mobilisation ouvrière dans les luttes qui soit la plus massive qu'ait jamais connue le mouvement ouvrier de ce pays, et il nous la faut maintenant ».

C'est sans doute la première fois en dix mois de grève que l'on voit Scargill et ses alliés au sein du Parti Travailliste défendre aussi clairement l'idée d'un mouvement général de la classe ouvrière britannique. Si Scargill en appelle à la classe ouvrière britannique, c'est parce que, dit-il, « il n'y a pas d'autre moyen d'arrêter les tentatives que mènent les tribunaux pour détruire le syndicat des mineurs »...

En effet, depuis quelque temps, la justice a porté une série de coups des syndicat mineurs: d'abord en lui imposant une amende de 2,4 millions de francs, ensuite en gelant tous les fonds dont il pouvait disposer sous forme de compte bancaire, enfin en nommant un administrateur judiciaire qui dispose de tous les pouvoirs sur les biens du syndicat. Mais le nombre même des grévistes, qui a peu varié depuis l'offensive judiciaire du gouvernement, montre que les mineurs ne se sont guère laissé impressionner.

A défaut d'avoir appelé depuis dix mois les travailleurs britanniques à rejoindre les mineurs dans leur lutte contre l'austérité, Scargill les appelle aujourd'hui à rejoindre les mineurs dans leur lutte pour la défense des syndicats contre le gouvernement. Le dirigeant syndicaliste est-il sincère et déterminé dans cet appel? Et cet appel défensif sera-til susceptible de mobiliser les travailleurs anglais, de les faire entrer dans la lutte aux côtés des mineurs, après que les chefs syndicalistes se sont refusés pendant des mois à les mobiliser sur leurs revendications? Rien ne le laisse présager aujourd'hui. De toute façon, c'est moins aux travailleurs que s'adresse l'appel de Scargill qu'aux appareils syndicaux. A ces mêmes appareils syndicaux que depuis dix mois il s'est efforcé de convaincre de venir renforcer la grève des mineurs et qui depuis dix mois se sont constamment dérobés: «Le syndicat des mineurs n'est pas seul à être menacé. Les machinations légales dont nous sommes victimes aujourd'hui deviendront demain un coin enfonce contre l'ensemble du mouvement ouvrier et syndical. (...) Le mouve-ment ouvrier et syndical doit agir maintenant pour garantir son propre avenir », écrit Scargill (The Miner - organe du syndicat des mineurs -11 décembre). C'est au nom de la défense de prérogatives leurs d'appareil qu'il appelle les autres syndicats à la lutte, plus qu'au nom des intérêts de la classe ouvrière britannique.

Alors, même si les appareils syndicaux se sentaient menacés au point de devoir accepter le combat avec le gouvernement, ce n'est qu'à condition de conserver leur contrôle sur le mouvement, et de pouvoir le maintenir dans le cadre de leurs objectifs à eux, qu'ils en prendraient l'initiative. Et dans un tel combat, les intérêts de la classe ouvrière britannique ne pèseraient alors pas bien lourd!

Des leaders comme Scargill savent sans doute se montrer combatifs, et capables de défier l'autorité de l'Etat et de sa justice en prenant la tête d'un mouvement aussi dur que celui des mineurs. Mais leur réformisme, leur corporatisme et leur respect des appareils font qu'au moment décisif ils se montrent tout juste prêts à rechercher l'assentiment d'appareils, là où, au contraire, il faudrait les bousculer en s'appuyant sur les forces et les aspirations des travailleurs en lutte.

Cela ne veut pas dire que la grève des mineurs soit vouée à l'échec, car il reste aux grévistes l'énorme force qu'ils représentent dans le pays. Mais cela veut dire qu'en laissant la direction de leur mouvement à des gens comme Scargill, les mineurs sont loin de mettre toutes les chances de leur côté, et que s'ils parviennent à la victoire, ce sera à coup sûr par la voie la plus

François ROULEAU

Le « Noël des mineurs »

Les syndicats transforment la solidarité envers les grévistes en geste de charité

Depuis le début du mois de décembre, la campagne de solidarité organisée autour de la grève des mineurs par l'ensemble des syndicats et des organisations politiques qui la soutiennent a pris l'allure d'une gigantesque campagne de charité.

Lancé à l'origine par un certain nombre de dignitaires de l'église anglicane, le mot d'ordre général est devenu « Une dinde par famille de grévistes, un jouet pour chaque enfant de

Dans le cadre de cette campagne, le pays tout entier est devenu un terrain de collectes : collectes à l'entrée et dans les entreprises, collectes à l'entrée et à la sortie des églises, galas de solidarité « pour le Noël des mineurs » organisés dans toutes les localités, collectes de jouets organisées par l'organisation de charité anglicane Oxfam. Des militants d'organisations politiques ou syndicales sont mêmes allés jusqu'à quadriller les beaux quartiers des grandes villes, déguisés en Père Noël, pour demander l'assistance des cœurs charitables de la petite-bourgeoisie aisée: c'est ainsi que des dizaines de militants travaillistes, voire d'extrême-gauche, se sont fait arrêter alors qu'ils faisaient des collectes devant chez Harrod's, le plus grand magasin chic de I ondres!

Au total des milliers de mineurs, syndicalistes et militants politiques, ont ainsi consacré leur mois de décembre à trouver l'argent nécessaire à l'achat des dindes, puis à aller sur le continent pour les acheter, ensuite à assurer leur acheminement dans tout le pays (il a même fallu une manifestation pour obtenir le dédouanement d'une partie d'entre elles à Douvres!), enfin à assurer la distribution de ces dizaines de milliers de dindes!

Dans certaines régions, l'accueil réservé à ces appels à la charité a été mitigé. Au Pays de Galles par exemple, plusieurs sections locales du syndicat des mineurs avaient fait savoir par avance - mais en vain - qu'elles auraient préféré de l'argent liquide pour couvrir les frais d'essence des piquets de grève, ou augmenter les capacités locales pour l'impression des tracts.

Mais globalement, malgré des mouvements divers de protestation, il faut bien dire que cette vaste opération de charité est bien dans la droite ligne de la politique menée jusqu'à présent par la direction du syndicat des mineurs.

Car si dans les premiers temps les dirigeants du mouvement posaient le problème de la solidarité matérielle en terme d'aide à apporter aux piquets de grève, que ce soit pour le financement des déplacements ou la prise en charge de leur nourriture et de leur hébergement lorsqu'ils étaient loin de chez eux, très rapidement, l'axe essentiel des appels à la solidarité est devenu l'approvisionnement en nourriture des familles de grévistes.

Evidemment, le problème s'est posé rapidement et de façon cruciale, en particulier dans les régions où c'étaient les mines qui faisaient vivre les familles tout entières. Dans la plupart des cas, les mineurs ont d'ailleurs dû, dès les premiers mois de la grève, organiser des « cuisines collectives » qui assuraient la répartition des aliments collectes sous la forme de deux repas par jour aux grévistes et à

Mais dès lors que la seule forme de solidarité que le syndicat des mineurs demandait au reste de la classe ouvrière était de fournir une aide en nature ou en espèce, mais jamais de se ioindre aux mineurs, si ce n'est dans la grève, au moins dans des manifestations où les autres travailleurs auraient pu manifester leur soutien aux grévistes, le côté « œuvre de charité » des appels à la solidarité ne pouvait que s'accentuer, et ce d'autant plus que la consigne était souvent de moins parler des piquets de grève pour « obtenir le maximum d'argent ».

F.R.

L'armée toujours au-dessus des lois

En 1982, la gauche au gouvernement a supprimé les Tribunaux permanents des forces armées (TPFA). C'était une vieille revendication, bien justifiée, des partis de gauche, que de supprimer cette juridiction qui mettrait l'armée hors du droit commun.

Mais la suivante « lettre ouverte au ministre de la Justice » que nous a adressée le « Rassemblement national pour la vérité sur les « accidents » à l'armée » montre comment cette dernière reste en fait toujours, dans ce domaine, au-dessus des lois.

« Au ministre de la Justice,

Nous, parents de victimes « d'accidents » à l'armée, appelées victimes « d'accidents » non mortels, regroupés au sein du Rassemblement national pour la vérité sur les accidents à l'armée (RNVAA), avons décidé de vous envoyer cette lettre ouverte. Pourquoi ?

Nous ne supportons plus la situation qui nous est faite et dont vous êtes, solidairement avec le gouvernement, responsable.

Par la loi du 21 juillet 1982, vous avez supprimé les Tribunaux d'exception qu'étaient les Tribunaux permanents des forces armées (TPFA). Très bien, nous le réclamions, mais à quoi cela sert-il de supprimer des juridictions d'exception, si l'on doit par cette nouvelle législation introduire des procédures d'exception devant les juridictions de droit commun.

Cette concession, sur pression des états-majors

militaires que nous avions dénoncée en son temps avec le Comité droits et libertés dans l'institution militaire et la Ligue des droits de l'homme, qui a consisté à interdire à la partie lésée d'être à l'origine des poursuites (art. 698.2), disposition contraire à la base même de toute justice. nous amène aujourd'hui à une situation de blocage complet.

Nous étions convaincus que l'introduction de cet article inique était extrêmement grave et dangereux. Nous craignions que l'impunité dont bénéficiaient en matière d'accidents à l'armée les chefs de corps devant les TPFA se perpétue devant les nouvelles chambres spécialisées civiles.

Un certain nombre d'affaires récentes montre que nos craintes étaient largement fondées.

Le ministre de la Défense saisi par des victimes ou leurs ayants droit refuse, au mépris de la loi qui lui en donne pourtant la possibilité, d'être à l'origine des poursuites. Cette attitude négative est partagée par un certain nombre de Parquets.

Ceci revient à dire qu'en cas d'accidents, la décision d'engager des poursuites est soumise à l'ARBITRAIRE le plus total.

La situation est, à la limite, pire qu'avant la suppresssion des TPFA puisque nous avions alors toujours la possibilité de porter plainte contre X (pouvant être personne non militaire) et d'avoir ainsi accès au dossier, ce qui n'est même plus le cas.

Alors que de l'avis même du ministre de la Défense, nous assistons à une recrudescence des accidents dans l'armée due à des « négligences », ce qui est « intolérable » pour reprendre ses propres termes, la partie civile, lorsqu'une action en justice est introduite, ne peut même pas demander l'inculpation du chef de corps, lorsque sa responsabilité lui paraît directement engagée.

Pour nous, il ne saurait y avoir, en matière d'accidents militaires, un traitement juridique différent des problèmes d'accidents du travail pour un chef d'entreprise qui sait qu'il peut avoir à répondre de ses actes et de ses négligences, sur le plan de la sécurité, devant un tribunal correctionnel.

Nous sommes persuadés qu'il n'y aura un respect des

règles de sécurité dans l'institution militaire qu'à partir du moment où un chef de corps saura qu'il risque d'être poursuivi pénalement, lorsqu'un accident se produit, du fait qu'il a un devoir de vérifier que les consignes de sécurité sont appliquées dans le corps qu'il commande.

Devant cette situation scandaleuse qui nous est faite, nous voudrions savoir si c'est cela que vous avez voulu en supprimant les TPFA. Si ce n'est pas le cas, que comptez-vous faire pour que justice nous soit rendue et que cesse cette violation du droit?»

Le RNVAA c/o Yvon MIOSSEC BP 1123 76016 ROUEN CEDEX



Dans notre

3 militaires = 10 civils ?

Nous recevons de l'association des familles du chalutier *Cité* d'Aleth le courrier ci-après. Les faits qu'il dénonce ne sont pas isolés. Qu'il s'agisse de rechercher les naufragés ou de repérer les épaves, l'Etat trouve bien plus facilement les moyens, selon qu'il s'agit de sa précieuse armée ou bien de simples marins pêcheurs qui ne faisaient rien d'autre que chercher à gagner leur vie.

« Nous venons d'apprendre, par voie de presse (le Télégramme de Brest du 1-2/12/84) le succès de l'opération Hélyane, succès dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Cette opération, réalisée par la Marine nationale en collaboration avec l'organisme civil IFREMER (ex-CNEXO), a permis de repêcher un hélicoptère militaire coulé par 1285 mètres de profondeur. But: déterminer les causes de l'accident survenu en novembre 1983 au large des côtes libanaises et qui a entraîné la mort de l'équipage, 3 personnes.

En janvier 1983, le chalutier Cité d'Aleth coulait au large des côtes irlandaises, entraînant tout l'équipage, 10 personnes : 1 mort, 9 disparus. Dix marins pêcheurs. En avril 1983, leurs familles demandaient la mise en œuvre des moyens techniques nécessaires à l'investigation de l'épave du bateau située par 72 mètres de profondeur -But : déterminer les causes de l'accident...

Accidents, morts, investigation... L'on pouvait s'attendre à une similitude dans le déroulement de ces affaires, et ce jusqu'au bout. Hélas, nous devons constater, non sans une profonde amertume, que les instances officielles qui se refusent à « faire courir un danger à des plongeurs » pour l'investigation d'une

épave reposant par 72 mètres de fond, n'hésitent pas à lancer une opération représentant 54 heures d'immersion à 1285 mètres de profondeur.

Rappelons que le Suroît navire océanographique pluridisciplinaire. quipé de sondeurs perfectionnés et de treuils de levage puissants, servant de support à la soucoupe Cyana, capable de plonger et de travailler jusqu'à 3 000 mètres de profondeur avec 72 heures d'autonomie -, le Suroît, donc, utilisé pour l'opération Hélyane ne l'a pas été pour le Cité d'Aleth. Pourtant il était à quai, sans mission, lorsqu'en avril 1983 les familles demandaient son intervention.

Alors, pourquoi y-a-t-il deux poids deux mesures? D'où vient cette différence? Certes, il s'agit dans l'un des cas de 3 militaires et dans l'autre de 10 civils. Mais il s'agit toujours d'hommes, et de

recherches en vue d'une amélioration de la sécurité de tous.

Faut-il en conclure que les marins pêcheurs sont les « mal-aimés » du secrétariat d'Etat à la Mer? Faut-il en conclure que les instances officielles n'ont pas envie de connaître les circonstances du naufrage du chalutier?

Nous, les familles, nous n'en avons pas seulement envie mais besoin. S'il nous est difficile d'accepter la mort de nos fils, de nos maris, de nos frères, il nous est impossible d'accepter le silence qui entoure les circonstances de leur disparition.

Nous ne pouvons laisser passer de tels faits sans réagir. Nous ne pouvons nous taire et accepter passivement que soit classé sans suite le dossier du Cité d'Aleth. »

L'Association des familles du chalutier Cité d'Aleth Pouldour 29116 Moëlan-S/Mer

Coupez!

servi que par soi-même. Mitterrand s'est donc fait son petit cadeau de Noël: jugeant la télévision pas aussi complaisante à son égard que sous Giscard, il aurait fait construire un studio de télévision dans le palais même de l'Elysée.

L'inauguration sur les ondes aurait lieu la deuxième semaine de janvier 1985. Le Canard enchaîné cite La lettre de l'Expansion: « Cette inter-vention serait suivie de nom-

L'on n'est jamais si bien breuses autres à la faveur de toute une série de voyages en province ».

Mais être producteur et acteur en même temps de ses propres shows est-il vraiment la meilleure façon de faire remonter sa cote dans les son-

Après Le théâtre de Bouvard de A2, les Apocalypse now de Canal plus, les Cocoricoco-boys de TF1, va-t-on avoir droit au Socialo-boy de « Elyséecinéma »?

contre cinq

La nouvelle Renault, la « Super Cinq », a fait un mauvais départ sur le marché français. Il faut dire qu'elle y est relativement chère, puisqu'elle coûte à peu près 10 % de plus que l'ancienne R5, la « Lauréate », alors que ses temps de fabrication ont été abaissés.

Mais voilà que, grâce aux protestations du P-DG de Fiat Agnelli, on apprend que les « Super Cinq » sont vendues en dumping sur le marché italien, puisqu'elles coûtent là-bas près de 10 000 F de moins qu'en France! Agnelli trouve déloyal que Renault utilise ainsi l'argent du contribuable français — en tant qu'entre-prise nationalisée — pour venir

concurrencer Fiat sur son ter-

Fiat, lui, pratique un « dumping » analogue sur le marché français en y vendant ses modèles moins cher qu'en Italie, et a « rentabilisé » ses usines aux frais de l'Etat italien en mettant 24 000 salariés en « cassa integrazione » caisse de chômage financée par les fonds publics.

Bref, la concurrence est rude... Quant à savoir lequel des deux fait le plus de profit sur le dos de ses ouvriers, bénéficie le plus des largesses de l'Etat et se moque le plus des consommateurs, les paris sont ouverts.

Un mécontentement? Non sire, une révolte !



Le général Zia, chef du gouvernement et dictateur du Pakistan, qui maintient depuis sept ans la loi martiale dans ce pays de 92 millions d'habitants, s'estime satisfait : le référendum auquel il vient de procéder sur l'islamisation du pays et sa présence à sa tête se serait traduit par une approbation massive. Du moins l'affirme-t-il, même si - selon les observateurs et journalistes sur place - seuls 25 % de ceux qui ont le droit de vote se sont prononcés! Ce qui n'exprime pas vraiment un élan d'enthousiasme populaire. De toute façon, « la population est contente puisqu'elle ne se révolte pas » a déclaré Zia en guise d'auto-satisfecit!

Dont acte: tout général et dictateur qu'il soit, bénéficiant de surcroît du soutien des Etats-Unis, Zia risque bien d'apprendre un jour, quels sont les sentiments réels de la population.

Bouchardeau roucoule, l'écologie coule_____

La guerre de la tourterelle fera-t-elle rage dans le Médoc ? C'est Libération qui pose cette angoissante question à la suite de l'annulation par le Conseil d'Etat des arrêtés pris en 1983 par le ministère de l'Environnement, arrêtés qui autorisaient la chasse printanière à la tourterelle dans le département de la Gironde. Les chasseurs se mobilisent, paraît-il, pour défendre leur droit à massacrer ces oiseaux, symboles pourtant de l'amour et de la dou-

A l'occasion, on apprend ainsi que lesdits arrêtés ont été signés par Huguette Bouchardeau. Ce n'est pas que le ministre de l'Environnement soit un partisan convaincu de la chasse. Bien au contraire. Seulement voilà: les chasseurs sont dans ce département de la Gironde un lobby fort puissant et qui, en tout cas, pèserait lourd dans les futures élections. Alors le gouvernement, qui a suffisamment d'ennemis comme cela pour ne pas vouloir y ajouter les chasseurs de



tourterelles, a ordonné au ministre de l'Environnement de signer les arrêtés... et madame Bouchardeau s'est exécutée.

Marcher sur ses propres convictions, c'est le prix à payer pour tout strapontin ministériel... et ce n'est certainement pas un ministre qui vient du PSU que l'on va exempter.

Une toute petite affaire de tourterelles qui rappelle qu'avec un siège de ministre à Bouchardeau, c'est bien les militants écologistes et PSU qui ont été les pigeons.

Thatcher reçoit Gorbatchev: business is business____

Il existe encore des hauts dignitaires soviétiques en état de voyager: c'est du moins le cas de Gorbatchev, un jeunot de 53 ans, qui a rendu visite à Madame Thatcher. Les visites de dirigeants soviétiques en Grande-Bretagne ne sont pas très fréquentes: les dernières remontent à 1967 (Kossyguine) et 1976 (Gromyko). Celle de Gorbatchev a fait mouche. Le Times de Londres qui n'est pas réputé être d'une tendresse excessive pour l'URSS a été sensible à «l'affabilité et l'humour » de Gorbatchev ainsi qu'au « charme » et à la « féminité » de Madame.

C'est que l'hôte soviétique ne s'est pas contenté de faire un tour à la bibliothèque du British Museum que fréquentait Marx. Il a passé une semaine à visiter des entreprises dont les dirigeants sont vivement intéressés par des contrats avec l'URSS. British Leyland, en concurrence avec d'autres entreprises européennes, et en particulier Renault, est sur les rangs pour transformer et rééquiper complètement l'usine d'automobiles Moskvitch de Moscou qui doit construire un nouveau modèle. ICI, trust chimique espère exporter une usine chimique « clé en main » en Sibérie. La société d'ingénierie John Brown est en concurrence avec des firmes allemandes et japonaises pour construire une usine de plastique. La société en question a fabriqué les turbines pour le gazoduc transsibérien, elle a honoré sa commande malgré l'embargo technologique décrété par les Etats-Unis sur l'URSS après l'invasion de l'Afghanistan. Le directeur de cette entreprise a accueilli Gorbatchev ainsi: « C'est une rencontre très prometteuse pour nous et nous espérons en retirer un contrat l'année prochaine ».

Pendant que Thatcher se déclare solidaire de Reagan pour préparer la guerre des étoiles, des capitalistes anglais gardent les pieds sur terre et se disent qu'il y a encore quelques juteux contrats à décrocher en URSS d'ici la prochaine déflagration mon-

La troisième censure du Figaro _

codiles » nous commentions dans le dernier numéro de notre journal un sondage SOFRES Le Figaro sur le moral du patronat. Nous apprenons cette semaine que nous aurions dû titrer « Rires de crocodiles ».

Chaque année, depuis 1976, en décembre, Le Figaro commande un sondage à la SOFRES sur le moral des patrons. Le sondage de cette année comparait soigneusement les chiffres de 1984 à ceux de 1983. Cette comparaison indiquait qu'en 1984, parmi les patrons interrogés, 6 % « de plus » que l'an dernier trouvent que les résultats de leurs entreprises se sont améliorés. 4 % « en moins » estiment que leurs « résultats » se sont dégradés. 7 % « en plus » prévoient d'augmenter leurs investissements. 5 % « en

Sous le titre « Larmes de cro- moins » sont pessimistes en ce qui concerne la situation de 1985. 14 % « en plus » prévoient un meilleur taux de croissance. Plus 'd'optimistes également pour le franc. 9 % « en plus » pensent qu'il y aura moins de conflits sociaux... C'est clair, les patrons ont le moral en hausse, contrairement à ce que nous constations la semaine dernière.

Seulement voilà : la semaine dernière, nous n'avions pas ces informations-là qui avaient été censurées tout bonnement dans le compte-rendu du sondage publié dans Le Figaro! Le Figaro avait « oublié » de publier les chiffres comparant les sondages des deux années. Il avait bien relevé les plaintes patronales, mais omis de signaler que les plaignants étaient moins nombreux ! Certains collaborateurs du Figaro trouvant le procédé un peu

gros, ont fait photocopier le document original de la SOFRES et « l'ont fait circuler dans Paris » explique Le Canard Enchaîné qui a fait bon usage de la copie qui lui est tombée sous la main.

C'est la troisième fois cette année que Le Figaro censure des sondages qu'il commande à la SOFRES, les résultats qui ne lui semblent pas assez défavorables au gouvernement!

La SOFRES, elle, n'a pas éprouvé le besoin de protester contre la manipulation de ses travaux, quitte à perdre en crédibilité. Au contraire, ses directeurs ont affirmé à propos des deux dernières censures, que Le Figaro avait parfaitement le droit d'utiliser ce procédé! La SOFRES achetée par Hersant? Pensez-vous. Elle se contente de ne lui vendre que ce qui est

Fin des « chômeurs économiques » ___

Des économies sur tous les chômeurs

Depuis plusieurs semaines, « les nouveaux pauvres » sont à la Une de l'actualité. Les media leur consacrent éditoriaux et reportages. Les municipalités font appel à la charité publique. On invoque la crise et le chômage.

Mais si aujourd'hui, des gens, des familles se retrouvent sans ressources aucunes ou avec des ressources dérisoires, c'est aussi parce que la protection sociale ne cesse de diminuer depuis plusieurs années. A chaque fois que le gouvernement cède au patronat en réduisant d'une manière ou d'une autre les indemnités de chômage, il crée délibérément, cyniquement, ces « nouveaux pauvres ». Il a beau jeu ensuite de faire appel à la solidarité nationale. Le gouvernement et les patrons ont réduit systématiquement, méthodiquement, les indemnités et les aides qu'ils avaient accordées en période de vaches grasses.

Au temps du plein emploi, il y a une quinzaine d'années, les caisses des ASSEDIC étaient pleines, et ne servaient pas beaucoup d'ailleurs, car même les travailleurs de plus de 60 ans réussissaient à trouver rapidement un nouvel emploi. Au point que, avec les débuts de la crise, pour faire passer les premières vagues de licenciements, les

patrons et le gouvernement avaient signé en 1974, avec les syndicats, l'accord sur les indemnisations « à 90 % » des licenciés pour raisons économiques. Le temps de passer de 500.000 à 1 million et demi de chômeurs. Car depuis, on assiste à un grignotage systématique des indemnités et des aides.

Au fur et à mesure que le chômage s'accroissait, sous prétexte de trouver des ressources pour indemniser plus longtemps ceux qui ne retrouvaient plus de travail, ce sont d'abord les indemnités aux chômeurs récents que l'on a diminuées. C'est ainsi que dès 1979, le système des « 90 % pendant un an » était rogné au profit d'une indemnisation dégressive.

En 1982, le gouvernement de gauche a pris le relais de cette politique. En invoquant le déficit de l'assurance-chômage, il a encore réduit l'indemnisation des licenciés économiques. Il a institué des délais de carence avant le versement des premières allocations en prétextant qu'il fallait

tenir compte des indemnités de licenciement ou de congés payés. Il a encore diminué les taux et réduit les durées d'indemnisation au prorata des temps. Et on a commencé à voir des chômeurs « en fin de droits » ayant épuisé les différents types d'indemnisation possible.

Enfin, depuis le 1er avril 1984, un nouveau régime est en vigueur : - l'indemnisation spéciale pour licenciement économique est supprimée. A condition de demander un plan de formation avant la fin du préavis, les «licenciés économiques » peuvent continuer de toucher 100 % de leur salaire pendant un an (ce qui était déjà le cas depuis 1979).

— le maximum d'indemnisation possible au titre de l'assurance chômage est de 75 %.

— le montant des indemnités perçues et la durée d'indemnisation dépendent du temps pendant lequel le salarié a travaillé, avec un régime légèrement favorable aux plus de 50 ans (cela va de 30 % du salaire + 30 F par jour pendant 3 mois, à 42 % du salaire + 40 F par jour pendant 24 mois — avec la possibilité limitée de prolongations moins indemnisées).

Les jeunes à la recherche d'un premier emploi peuvent toucher 40 F par jour pendant quelques mois, à condition d'avoir un diplôme ou un certificat de fin de stage.

En somme, si la notion de « licenciement économique » subsiste en principe, le chômeur « économique » n'est désormais en pratique pas plus indemnisé que le chômeur tout court.

Ceux qui ont épuisé ces « droits » n'ont droit qu'à « l'allocation de solidarité » de 40 F par jour en tout et pour tout (1 200 F par mois) à la condition d'avoir travaillé pendant au moins 5 ans dans les dernières 10 années.

Quant à tous ceux qui ne remplissent pas ces conditions, tous les jeunes qui ont vécu de petits boulots pendant quelque temps, tous ceux qui ont occupé des emplois précaires, 3 mois par-ci, 2 mois par-là, et qui arrivent à la fin des maigres « droits » que ce travail intermittent leur a procurés rien n'est prévu, plus rien. Ils sont bons pour la nouvelle pauvreté.

L'argent des impôts, lui, sert à autre chose qu'à secourir les nouveaux pauvres. Il sert à « inciter » les riches à investir. A défaut d'investissements, ça crée au moins des nouveaux riches...

Pour les nouveaux pauvres, il reste l'Abbé Pierre. Fabius peut le recevoir et lui donner sa caution. En organisant ainsi la charité publique et la mendicité, il ne fait que mépriser un peu plus les pauvres qu'il contribue lui-même à créer.

Claude Charvet

L'indemnisation des licenciés pour motif économique

L'indemnisation des licenciés pour motif économique

1974: 90 % du salaire antérieur pendant un an.
1979: 65 % pendant le premier trimestre
60 % pendant le deuxième trimestre
55 % pendant le troisième trimestre
50 % pendant le quatrième trimestre
+ 20 F par jour d'indom

+ 20 F par jour d'indemnité fixe avec un minimum de 90 % du SMIC

1982: même pourcentage du salaire antérieur

pour les deux premiers trimestres.

42 % pendant les deux trimestres suivants, l'indemnité fixe est porté à 34 F par jour.

1984: les licenciés pour motif économique tombent dans le régime général.

42 % du salaire antérieur + 40 F par jour d'indemnité fixe (ou 60 % du salaire antérieur si ce calcul est plus favorable au chômeur — ce qui n'est pas le cas pour les salaires les plus bas).

Le chômage pèse de plus en plus lourd

Selon l'INSEE, les effectifs salariés auront baissé de 186.000 en 1984, alors que la population en âge de travailler s'est accrue de 150.000 personnes environ. Soit 336.000 chômeurs en plus. Et les perspectives pour 1985 ne sont pas meilleures puisque cet organisme officiel prévoit 100.000 emplois industriels en moins au 1er semestre.

La très grande majorité des licenciements provient en fait des PME de moins de 200 salariés: 80 % en 1983. 77 % des licenciements du textile sont le fait d'établissements de moins de 200 salariés, 79 % dans le bois ou l'ameublement. Dans le bâtiment, 67 % des licenciés

travaillaient dans des établissements de moins de 50 salariés et 90 % dans des entreprises de moins de 200.

Ce sont donc les travailleurs des petites entreprises qui supportent le plus lourdement le poids du chômage, même si on parle beaucoup plus des licenciements importants dans les grandes usines.

Les aides pour une continuation de l'activité, les stages de reconversion, les reclassements, etc., qui existent pour les grandes entreprises sont autant de mesures dont il n'est guère question pour les salariés des petites entreprises, mis à la porte par un, par deux ou par trois, et soumis purement et simplement au droit sacro-saint du patron de licencier quand il yeut.

Cela peut aboutir à diviser les travailleurs entre ceux qui bénéficieraient d'une très relative protection dans les grandes entreprises, et les autres. Mais les dernières années montrent bien que si cette différence de situation est réelle, elle n'empêche pas les licenciements par paquets: Talbot, l'industrie du téléphone et bien d'autres exemples en témoignent.

Face à la crise, le seul atout de la classe ouvrière est d'unir ses forces.

22, v'la le forfait!

A compter du 1er janvier, le forfait hospitalier sera porté de 21 à 22 F

1 franc de plus ce n'est peutêtre pas grand-chose mais ajouté au 1 franc déjà imposé le 1er avril dernier, cela représente 10 % d'augmentation sur l'année. Le gouvernement donne l'exemple de la modération en quelque sorte!

Et cela est d'autant plus

scandaleux que, prévu à l'origine en 83 pour faire participer les malades aux mesures d'économie de la Sécurité sociale, on était en droit d'attendre la disparition du forfait puisqu'aujourd'hui la Sécurité sociale annonce plus de 18 milliards de bénéfices.

Mais comme la vignette automobile, le forfait hospitalier risque d'avoir la peau dure.



☐ ALSTHOM (Saint-Nazaire)

A la veille des 17 jours de chômage partiel

A la veille des 17 jours de fermeture du chantier naval de l'Alsthom mercredi 19 décembre, s'est tenu le comité d'établissement où il était question, entre autres, de la situation industrielle et de la mise en place des congés conversions pour l'année 1985.

Pour ce qui est de la situation industrielle, il suffit d'aller voir du côté de l'aire de prémontage pour constater que les cales sont quasiment vides!

Pour l'instant, aucune commande n'est en vue.

Un jour, on nous dit qu'un armateur grec est prêt à passer commande de deux paquebots... huit jours après... il n'a plus envie. Il paraît que la crainte des conflits sociaux le fait hésiter! C'est en tout cas le bruit que fait courir la hiérarchie.

En fait l'affaire des paquebots est beaucoup plus sordide que cela. L'Alsthom veut beaucoup de subventions de l'Etat. L'Etat, très solidaire, ne dit pas non. Mais en contrepartie, il demande aux patrons de la navale de faire sérieusement le ménage! En réduisant la capacité de production, en rentabilisant au maximum, en... licenciant quoi!

C'est donc 5 000 emplois dans la navale qui sont appelés à disparaître d'ici trois ans! Mais pour éviter les remous que pourraient provoquer ces licenciements, patrons et gouvernement ont mis sur pied le fameux « plan de conversions », qui a été d'ailleurs accepté par les fédérations CFDT et FO.

A l'Alsthom de Saint-Nazaire, c'est 1250 emplois qui doivent être supprimés. Si on enlève ceux qui sont déjà partis pour une raison ou une autre, il reste encore 927 ouvriers, 49 techniciens, 133 agents de maîtrise, 99 administratifs et 17 ingénieurs dont il faut se débarrasser.

Après le départ des 55 ans dans le cadre de la convention FNE, avec 65 % du salaire et l'élargissement des congés conversions aux 53 ans, qui deviendraient alors des « stagiaires de fin de carrière », il resterait quand même 105 personnes à licencier (dont 90 ouvriers et 15 employés).

Pour l'instant le patron parle de volontariat. Une cellule est en place pour aider ceux qui voudraient s'en aller volontairement... travailler ailleurs ou créer leur entreprise!

Cela fait dix mois que le patron cherche des volontaires pour partir avec 50.000 F. Pour le moment il n'en a trouvé que 49. Alors la question qui se pose est bien sûr: et s'il n'y a pas de volontaire?

De plus l'élargissement des congés conversions aux 53 ans est une mesure qui par bien des aspects est scandaleuse. En effet, la direction se réserve le droit de refuser les départs volontaires des 53 ans, comme elle se réserve le droit d'obliger des 53 ans à partir, même s'ils ne le voulaient pas, entre autres à cause des conditions financières. Certains ouvriers se retrouveraient, dans ces stages dits de « fin de carrière », avec moins de 4.000 F par mois.

Il faut savoir qu'aux chantiers, des travailleurs de cet âge, qui ont des enfants encore à charge, voire au chômage, ne sont pas rares.

Bien sûr ici, les licenciements ne sont pas « secs », comme ceux qui ont lieu aujourd'hui dans toutes les petites boîtes de la région. Mais si le patron et le gouvernement prennent des gants pour nous licencier, ce n'est pas par bonté. Mais ils calculent que des licenciements purs et simples pourraient provoquer la colère et par contrecoup des remous dans une région qui est déjà très touchée par le chômage. Officiellement, il y a 21 % de chômeurs sur Saint-Nazaire, et 3 500 environ arrivent en fin de

La cellule de conversion mise en place aux chantiers aura entre autres pour fonction d'afficher dans la boîte les emplois disponibles dans la région: voilà donc l'Alsthom transformée en ANPE! Alors que dans le même temps l'Alsthom fait partie d'un groupe qui affiche une prospérité et des

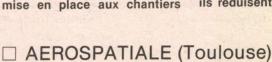
bénéfices importants.

Cela n'empêche nullement le gouvernement d'être aux petits soins pour l'Alsthom, et de l'aider même à licencier, en faisant payer le contribuable.

Bien sûr les patrons ne nous attaquent pas de front. Mais par le biais du chômage partiel, ils réduisent nos salaires... de telle manière qu'ils ressemblent de plus en plus à ceux des smicards ou des chômeurs!

C'est vrai, le moral n'est pas trop à la lutte à la veille de la fermeture pour chômage partiel, mais dans les différents secteurs cela discute. Et voir le patron et le gouvernement prendre autant de précautions pour nous mettre dehors signifie au moins qu'ils ne sont pas sûrs d'eux et d'une certaine manière... Ils ont raison d'avoir peur!

Correspondant LO



1606 suppressions d'emplois

Depuis 3 ans, les avions et les hélicoptères de l'Aérospatiale se vendent mal. Déjà des réductions d'horaire à 37 heures, avec perte de salaire, des départs dans le cadre de la convention FNE ont eu lieu dans certaines usines de la société. Sans parler des mesures de chômage partiel qui ont été prises, et continuent pour 1985.

La situation ne s'améliorant pas, essentiellement dans les Divisions avions et hélicoptères, la direction générale de l'Aérospatiale a décrété qu'il y avait sureffectif. Elle l'a évalué à 1606 travailleurs (effectif total: 35 457, fin novembre 1984). Et, le 19 décembre, elle a présenté devant le Comité central d'entreprise un plan de déflation des effectifs.

La principale mesure consiste dans le licenciement de 832 travailleurs dans le cadre d'une convention FNE qui permettra:

— des départs à 55 ans pour les personnels de production des usines de Nantes, Saint-Nazaire, Méaulte et Marignane.

 des départs à 56 ans et 2 mois pour les personnels de production de Toulouse, Bourges et La Courneuve.

A Toulouse, 106 travailleurs (35 ouvriers, 12 techniciens d'atelier, 49 techniciens — agents de maîtrise — administratifs et 10 cadres) devront partir. Ils devront être remplacés nombre pour nombre par d'autres travailleurs mutés venant d'autres usines. Mais il y aurait un sureffectif total de 201 travailleurs.

Comme cette mesure ne suffit pas, la direction générale prévoit :

 des réductions d'horaire à 37 heures dans de nouveaux secteurs;

— des formations-reconversions;

des aides à la création d'entreprise;

et surtout, il est question de « mobilité ».

Bref, il s'agit de faire payer encore aux travailleurs la récession du marché. Les syndicats FO, CFDT, CFTC et

CGC ont donné un avis favorable. La CGT, elle, dénonce: « En voulant procéder à des suppressions d'emploi, l'Aérospatiale ne crée pas les conditions pour répondre aux besoins de demain ; elle tourne le dos à l'efficacité industrielle. Sa recherche est seule la rentabiliité financière, pas sociale » et elle « alerte les salariés de l'Aérospatiale sur les graves décisions hypothéquant durement l'avenir que la direction générale voudrait prendre en leur absence, à la veille de la fermeture de nombreux établissements pour cause de chômage partiel et du départ de nombre d'entre eux en congés de fin d'année ».

A Toulouse, les travailleurs des secteurs concernés ne sont plus à l'usine: ils chôment cinq jours et demi! Donc, affaire à suivre... Quant aux travailleurs du Bureau d'études, la tendance est de diré: « De toute façon, ils ont de moins en moins de travail; alors que faire? ».

Correspondant LO

☐ SAFT (Bordeaux)

Les réactions des travailleurs sur la « flexibilité du temps de travail »

C'est surtout en début de semaine, lorsque les syndicats CGT et CFDT de l'usine on dénoncé publiquement ce qui se tramait à Paris, que les ouvriers de la SAFT ont exprimé leur écœurement devant les magouilles syndicatspatrons.

Ce qui revenait le plus, c'était : « Ils sont fous ! ». D'autant plus qu'en janvier, dans le secteur 3 x 8 de l'usine (environ 60 personnes), le travail en continu, samedi, dimanche et fêtes va être progressivement appliqué. Alors la flexibilité des horaires, ces camarades ne veulent pas en entendre parler.

La CGT fait circuler une pétition pour dénoncer un éventuel accord, la CFDT de l'usine a envoyé, elle, un télégramme de protestation à la fédération de la Métallurgie. Ce télégramme, approuvé par l'ensemble des syndiqués, fut commenté sur une des radios locales les plus écoutées de Bordeaux.

Dès vendredi, un certain contentement s'exprimait à l'annonce de la nonsignature de la CFTC et de FO. L'impression qu'il en restera parmi les travailleurs, c'est que dans cette histoire les syndicats ont été comme des rigolos.

Correspondant LO

☐ CEZUS-JARRIE (Ysère)

☐ MAJORETTE (Rillieux)

La fin de la grève

Le mouvement de grève à l'usine Cézus a cessé le samedi 15 décembre sans que les travailleurs aient obtenu satisfaction sur leurs revendications:

700 F pour tous;
33 heures 30 par semaine pour les postés.

Rappelons (cf., LO n° 863) que les travailleurs avaient entamé le jeudi 6 décembre une série de débrayages de 4 heures en fin de poste. Le jeudi 13, l'assemblée générale discutait de l'attitude à avoir face à la fermeture, annoncée la veille, d'un des trois ateliers de l'usine. Elle entreprenait à 52 (tous les présents) une visite au directeur pour lui demander ce qu'il en était de ses intentions de négocier. Le directeur confirmait ce qu'il avait écrit à FO : il voulait bien discuter lundi mais à condition que la production ait repris d'ici là. Cela ne pouvait pas répondre aux préoccupations des grévistes. Redescendus dans la cour, ils reprenaient la discussion sur la suite à donner au mouvement. Le comité de grève proposait l'occupation de l'usine. On passa au vote, 6 travailleurs se prononcèrent pour continuer les débrayages de 4 heures, 4 pour les 24 heures

de grève reconductibles et 42 pour la grève avec occupation. Les grévistes appliquèrent tout de suite la décision et bloquèrent le portail.

A partir de ce moment, les non-grévistes et les entreprises extérieures restaient dehors. Ils se présentaient à leurs prises de travail mais rebroussaient chemin ensuite.

Les grévistes avaient décidé que la présence au piquet se ferait en respectant leur roulement normal. Jeudi et vendredi, chaque piquet regroupait entre 10 et 20 travailleurs, avec une pointe le matin et à midi.

Du fait des roulements, les assemblées générales du matin regroupaient moins de grévistes: 24 le vendredi et 27 le samedi. A cette dernière assemblée, un délégué CGT proposa l'ouverture du portail et une demande de réunion à la direction. L'assemblée était partagée : une partie considérait comme nécessaire l'ouverture pour avoir des négociations le plus vite possible, l'autre partie se refusait à prendre une décision avant l'AG du lundi matin et était contre l'ouverture du portail. Le vote donna la majorité pour

La direction arriva tout de suite et, le portail ouvert, convoqua les travailleurs à leur domicile. Il n'y eut pas de résistance à la reprise du travail. A l'assemblée générale de lundi après-midi où ces résultats furent annoncés, les 24 présents ne se sentirent pas de repartir en grève et proposèrent de s'en tenir à une consultation dans les ateliers.

Lors de la rencontre avec les syndicats le lundi, le patron accordait en tout et pour tout :

— 0,7 % d'augmentation des salaires au 1er décembre :

— 3 % pour l'année 1985.

Il fixait la prime d'objectif à 0,6 % de la masse salariale, alors qu'elle est de 1,1 % cette année.

Il prétendait de plus retenir environ 6 heures de salaire pour 4 heures de

Pour ce qui concerne la réduction du temps de travail il se dit prêt à en discuter à partir de mars 1985 et ne l'envisage que si ça ne lui coûte rien.

Il faut dire que, pour cette négociation avec le patron, la reprise décidée le samedi avait placé les travailleurs dans une position défavorable.

Correspondant LO

Emile Véron, ou comment « réussir » en fabriquant des petites voitures

Emile Véron, patron de l'usine Majorette est à la tête du mouvement Réussir, a tenu un meeting devant plusieurs milliers de personnes, au Palais des Sports à Lyon, le dimanche 9 décembre.

Là, il a expliqué à son public de petits patrons et de cadres qu'il veut faire le bonheur des gens. Evidemment, sa vision du bonheur est un peu particulière puisqu'il propose, par exemple, de porter l'horaire de travail à 43 heures... avec le même salaire qu'aujourd'hui pour 39 heures! En fait, il suffit de voir comment il rend ses salariés « heureux » pour se rendre compte que lorsqu'il parle de bonheur, il s'agit de celui des patrons.

Dans son usine de fabrication de petites voitures, il fait miroiter à ses ouvriers d'alléchantes participations aux bénéfices et il ne manque pas de citer en exemple un ouvrier en retraite qui, ayant vendu ses participations, a touché 15 millions anciens... et a pu s'acheter une maison. Mais cette participation n'est qu'une petite compensation à des salaires d'environ 4.500 F, toutes primes comprises, et la participation représente tous les ans environ l'équivalent d'un 13° mois.

Cette participation permet au patron de jouer sur le paternalisme, d'empêcher la création de tout syndicat, de faire travailler intensivement les ouvrières. Emile Véron est pour l'organisation, la rationalisation du travail. Il rêve du modèle japonais et a envoyé ses cadres faire des stages sur place. La maîtrise organise réunion de groupe de travail sur réunion.

Comme exemple de rationalisation, dans un atelier où les ouvrières montent les voitures miniatures, chacune fait un geste pendant une heure, et un autre l'heure suivante... pour éviter la « lassitude et le désintérêt », en fait pour améliorer le rendement.

Dans un autre atelier, de peinture, le travail consiste en équipe du matin à accrocher les pièces sur un cadre, et en équipe d'après-midi à les décrocher une fois peintes, le tout dans les odeurs de peinture et de vernis.

Il y a de superbes courts de tennis devant l'usine, mais on n'y voit que des cadres: les ouvrières, elles, font déjà assez de gymnastique dans la journée!

Il n'est pas étonnant que le P-DG de Majorette ait fait fortune et que les actions de son entreprise se portent bien en Bourse. Et ce n'est pas un hasard non plus s'il a intitulé son mouvement Réussir: la réusssite des patrons sur le dos des ouvriers, il connaît!

Correspondant LO

☐ GILLETTE (Annecy)

La police à l'usine : la « flexibilité » imposée avec l'aide des CRS



La soi-disant « trêve des confiseurs » est souvent une occasion pour faire de

mauvais coups. C'est bien ce qui s'est passé à Annecy où le préfet de Haute-Savoie, dans la nuit du 22 au 23 décembre, a envoyé la police pour faire évacuer l'usine Gillette occupée par ses salariés. Il n'y avait à ce moment sur place que 25 occupants, que les 80 CRS ont facilement contraints à évacuer les lieux.

Le patron de Gillette a eu ainsi l'aide des pouvoirs publics pour imposer sa conception de la « flexibilité de l'emploi ». Gillette n'est nullement en crise. Au contraire, le conflit est parti des nouveaux objectifs de production fixés par la direction. Celle-ci voudrait que l'usine produise 600 millions de lames au lieu de 400 millions. Au lieu d'embaucher, elle veut imposer

pour cela un nouvel horaire dans cette entreprise de 927 salariés.

Les ouvriers de chez Gillette travaillaient jusqu'à présent suivant un horaire spécial, dit 4x6, qui se traduisait par un horaire hebdomadaire de 35 heures en moyenne. La direction veut revenir aux 2 x 8 et à une moyenne hebdomadaire de 38 heures. En même temps, une prime d'équipe de 900 F mensuels serait gelée, et à terme supprimée. Avec ce nouvel horaire, non seulement le patron n'embaucherait pas pour sortir sa production supplémentaire, mais il estime même qu'il y aurait un sureffectif de 23 personnes; et surtout, peut-on conclure, un sacré profit supplémentaire sur le dos des salariés!

C'est bien ce que les ouvriers de Gillette ont refusé en votant la grève, et en occupant l'entreprise depuis le 12 décembre. Un jugement en référé a donné raison au patron et ordonné l'évacuation de l'usine à partir du 21 décembre. Les CRS l'ont appliqué.

Ce qui veut dire que quand un patron veut profiter de la situation de crise pour « rentabiliser » aux dépens des salariés et instaurer cette « flexibilité sauvage » qu'une banderole dénonçait à l'entrée de l'usine Gillette, il a les pouvoirs poublics et les flics du gouvernement de gauche de son côté

A.F.

Elections du comité d'établissement Quatre milliards de centimes à gérer

Le 18 décembre dernier, le personnel d'Automobiles Peugeot Sochaux était appelé à élire ses représentants au Comité d'établissement. Suite aux lois Auroux, le nombre de sièges passait de onze à quinze, les quatre supplémentaires étant attribués au collège ouvrier. Le SIAP (Syndicat Indépendant des Automobiles Peugeot) en récolte un, la coalition FO-CFTC deux, la CGT ne récupérant que le dernier. Les résultats complets donnent sept élus à la coalition CGC-FO-CFTC, cinq à la CGT, deux à la CFDT et un au SIAP

Le virage d'une partie de l'électorat, qui s'était déjà opéré clairement entre mai 1983 et mars 1984 (élections de délégués du personnel), surtout par nombre de déçus du gouvernement de gauche, se confirme donc. Entre les précédentes élections du CE de 1982 et celles de décembre 1984, les bulletins nuls dans le premier collège sont passés de 1093 à 1744, alors que les exprimés ont baissé dans le même temps: 20 486 en 1982 et 17 743 en 1984. Les abstentions ont augmenté de 821, et pourtant les inscrits ont diminué de 3743 entre 1982 et 1984.

Par rapport aux dernières élections de délégués du personnel de mars 1984, la CGT et la CFDT se stabilisent. L'hémorragie semble donc stoppée pour les appareils dits de gauche. Les électeurs qui s'étaient déjà abstenus ou qui avaient voté nul ne changent pas d'attitude, sans pour autant passer dans le camp des syndicats dits de droite.

Mais après ces résultats, il reste un enjeu de taille aux yeux des appareils syndicaux : le poste de secrétaire du Comité d'établissement. En effet, celui-ci sera attribué début janvier 1985 au

plus grand nombre de voix des quinze élus du tout récent scrutin. Même si à l'heure actuelle, nul ne peut affirmer quelle sera dans la panoplie des ententes possibles la combinaison choisie par les différents appareils en présence, le rapport de force semble toutefois favorable aux syndicats de droite. Le SIAP a déjà annoncé la couleur de son vote en laissant entendre qu'il était hors de question que CGT ou CFDT en bénéficient. Reste la coalition CGC-FO-CFTC (sept élus) qui pourrait choisir une combinaison avec la CFDT (deux élus). Ce choix avait déjà valu avec les élections du CE de 1982 un strapontin à cette coalition, strapontin offert alors par... la CFDT qui avait obtenu en échange le poste de secrétaire du CE. Cet « échange de service » se produira-t-il après les congés de fin d'année? La réponse appartient aux appareils, plusieurs cartes pouvant encore être jouées. Au-dessus du résultat pla-

nent aussi d'éventuelles conséquences loin d'être négligeables pour ces appareils. Tout d'abord, une partie des salariés du Comité d'établissement varie selon la couleur de l'appareil qui tient les rênes. Avant les élections du 18 décembre, les syndicats de droite ont écrit que l'effectif était trop important au CE! D'autre part la rémunération des journées de stages syndicaux est basée sur un prix de journée « cadre ». permettant aux syndicats ouvriers de récolter un surplus représentant une rentrée d'argent importante dans leurs caisses. Le nouveau CE va-t-il rémunérer de la même façon ou payer les pertes exactes de salaire occasionnées par les stages? De plus les membres CHSCT (Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail) qui ont 20 heures mensuelles de délégation, sont élus par les élus CE et les délégués du personnel. Alors il suffit maintenant aux appareils syndicaux de droite d'une voix pour arriver à égalité avec leurs concurrents, et de deux voix seulement pour avoir la possibilité de rafler un maximum de postes CHSCT et par la même occasion les postes de secrétaire de ces structures. Cela serait bienvenu pour eux, le nombre de militants disposant d'heures de délégation ayant à peu près doublé depuis la création de ces postes par les lois

Malgré tout, même si la CGC, FO, la CFTC et le SIAP bénéficient de la bienveillance du patron, il n'est pas certain que celui-ci ait intérêt à ce qu'ils expriment toute leur hargne. Il n'est pas de son intérêt de mécontenter à 100 % les appareils syndicaux de gauche. Aujourd'hui la direction Peugeot recherche le consensus, le « retrousser les manches », pour garantir ou même augmenter ses profits. Alors, même si les syndicats dits de droite partent favoris pour le scrutin de janvier, le doute subsiste quant au résultat et à ses conséquences.

Quoi qu'il en soit, les ouvriers n'ont pas eu la larme à l'œil le jour des résultats. Ils savent bien, eux, que leur sort ne dépend pas du CE. Le lendemain du scrutin, il suffisait d'entendre les réflexions dans les ateliers, telle cette boutade: « Il va falloir que l'on se mette à faire des gosses puisque ces messieurs ont l'intention de remettre en circulation la distribution des jouets de Noël ».

Correspondant LO

THOMSON (Gennevilliers)

Un sursis

A la Thomson-Gennevilliers, le plan de 425 suppressions d'emplois sorti en mars 1984 est quasiment réalisé. A DVE (Division Vidéo Equipement) en tout cas, la direction atteint son chiffre de 123 suppressions d'emplois avec les départs volontaires et les « préretraites ». Et à DET (Division Equipement Transmission), en trafiquant les chiffres, elle arrive à « prouver » qu'il lui en manque quelques uns. Mais cela ne suffit pas: elle a déposé une demande de licenciements pour les 24 personnes qui sont actuellement en stage, et qui ne sont pas volontaires pour partir. Tandis que dans le même temps, des volontaires au départ avec

90 000 F continuent de se manifester... et de partir.

Finalement, l'inspecteur du travail vient de refuser les licenciements faute de propositions de reclassement. Ce serait en effet la moindre des choses qu'un groupe comme Thomson (110 000 travailleurs) essaie et réussisse à reclasser, avec ou sans stage 24 personnes. Mais pour l'instant quasiment aucune proposition n'a été faite dans ce sens.

C'est donc un sursis supplémentaire que viennent d'obtenir nos 24 camarades, mais vu l'acharnement de la direction à licencier, il y a intérêt à rester vigilant.

Correspondant LO

Thomson-GSF licencient

Un travailleur de la GSF, entreprise qui assure l'entretien à la Thomson-Gennevilliers, vient de recevoir une lettre de licenciement. Motif: «La modification des prestations de service (GSF) sur le chantier Thomson-Gennevilliers », c'est-à-dire en clair que, Thomson ayant décidé de moins payer GSF, GSF réduit ses frais de personnel en licenciant un jardinier. Cette histoire fait suite au fait que Thomson pour des raisons budgétaires a décidé de

réduire considérablement ses frais d'entretien. Depuis deux mois les femmes de ménage ont vu leurs horaires diminuer, le travail du samedi étant supprimé, ce qui a amputé leurs salaires d'autant, jusqu'à 500 F de moins par mois.

Les trusts Thomson et GSF-Concorde continuent donc de s'en prendre aux travailleurs. C'est, entre autres, ce que les patrons appellent la « flexibilité ». Attention aux retours de bâton.



et de la restructuration aux licenciements...

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Paris XV^e)

Une chef en mal d'autorité

Le jeudi 13, à 16 heures 18, un coup de téléphone dans un bureau prévenait qu'une bombe allait exploser. La direction, avertie, a estimé que c'était un canular... et n'a donc pas jugé bon de donner l'ordre d'évacuation ce qui est la moindre des choses dans pareil cas.

Un employé, informé de la chose, a averti ses collègues de l'Unité de gestion n° 1. La plupart des employées sont sorties malgré la pression des chefs.

Le lendemain, celui-ci a été convoqué par la chef de division. Sentant que c'était à propos de l'alerte à la bombe, il a contacté la CGT. Mais celle-ci ne s'est pas déplacée sous de fallacieux prétextes. A moins que ce ne soit le fait que la chef de division est syndiquée à la CGT...

Refusant d'aller voir seul la chef de division, il lui a fait transmettre de venir s'expliquer dans le service. Dans le même temps, il a averti ses collègues et quelques-unes d'entre elles ont voulu l'accompagner. Elles se sont chargées de faire le tour des services de l'unité de gestion.

Et c'est donc une cinquantaine de personnes que la divisionnaire a dû affronter. Surprise, devant le nombre d'employés, elle n'a pu que bafouiller entre autres « que l'on n'est sûr qu'il y ait une bombe que quand elle explose ». Devant une telle vérité, les employées se sont chargées de lui dire ce qu'elles pensaient.

La chef de division a voulu faire preuve d'autorité et montrer que c'était elle qui donnait des ordres. Mais finalement, c'est elle qui a été tournée en ridicule.

Correspondant LO

☐ Ça lui a coupé l'envie

Le directeur d'Alcatel-Thomson-Radiotéléphone est venu visiter les labos de Gennevilliers jeudi dernier. Comme auparavant la direction nous avait prévenus que nous n'aurions pas de prime de rattrapage pour 1984 et que nous n'aurions que 1,5 % d'augmentation pour janvier 1985, un débrayage de protestation avait déjà eu lieu. Nous avions organisé une véritable « réception » pour accueillir le directeur. L'idée était dans l'air depuis quelques jours, et le matin même de la visite, des

vrais, pour certains agrandis, servirent à décorer en guirlandes, affiches ou banderoles les différents labos. Chaque lampe de table de manipulation a même été décorée et transformée en lumière clignotante, ce qui fit dire au chef de labo, « qu'il n'avait jamais vu une étude si rondement menée ».

A midi et demi, le directeur est parti déjeuner, et, sans doute trop ému par l'accueil du matin, il n'est pas revenu l'après-midi...

SELECTION

Samedi 29 décembre

21 h 30. A2. Les enfants du rock, spécial Beatles. Retransmission du concert au Shea Stadium, à New York, en août 1965. Le concert est suivi de la deuxième partie du document consacré aux Beatles: « John, Paul, George et Ringo: la légende (2) 1965-1970 ».

22 h 05. FR3. Batailles: 5 petites histoires très rosses, écrites par Jean-Michel Ribes et Roland Topor. Des personnages ordinaires et vraisemblables se débattent jusqu'à l'absurde dans des situations apocalyptiques. Interprétées par Tonie Marshall, Philippe Khorsand et Jean-Pierre

23 h 25. TF1. Le curé de Tours. Téléfilm d'après le roman de Balzac, avec Jean Carmet et Michel Bouquet. Sous la Restauration, l'Eglise retrouve, après la Révolution française, une partie de ses prérogatives...

Dimanche 30 décembre

20 h 35. TF1. Le pont de la rivière Kwaï, scénario de Pierre Boulle, d'après son roman. Dans la jungle birmane, au cours de la



Deuxième Guerre mondiale. l'armée japonaise veut faire construire un pont par des prisonniers anglais commandés par un colonel obstiné et orgueilleux.

20 h 35. FR3. Le barbier de Séville, opéra comique de Rossini, d'après la comédie de Beaumarchais, tel que l'a présenté le festival d'Aix-en-Provence en juillet dernier.

23 h 20. FR3. Spécial cinéma de minuit... jusqu'à 5 heures du matin. Une série de courts et longs métrages :

- The last flight (1931) film de W. Dieterle. Eprouvés après des mois de combats, quatre pilotes américains, rendus à la vie civile, en 1919, décident de ne pas rentrer immédiatement aux USA.

The Scarlet dawn (1932) film de W. Dieterle, avec Douglas Fairbanks Junior. Un prince russe exilé à Constantinople doit travailler pour vivre. Ça le change...

- High green wall, court métrage de Nicholas Ray. deux petits films de Alfred Hitchcock de 1961 et 1962: Bang! you're dead et I saw the whole thing.

- Carmen Jones, l'opéra de G. Bizet revu par Otto Preminger et transposé aux USA pendant la Deuxième Guerre mondiale. Avec Harry Bela-



Lundi 31 décembre

21 h 00. FR3. Je suis timide, mais je me soigne film de Pierre Richard, avec l'auteur et Aldo Maccione.

21 h 50. TF1. Chantons sous la pluie film américain de Gene Kelly (1952). La plus célèbre comédie musicale de l'histoire du cinéma, avec Gene Kelly, Cyd Charisse.



22 h 50. FR3. Le petit Mitchell illustré, rediffusion, améliorée, d'une émission de noël 1981. Variétés, gags, sketches, clins d'œil... Désopilant, paraît-il!

00 h 05. FR3. L'Egyptien, film américain de Michael Curtiz (1954) d'après le roman historique de Mika Waltari (Sinouhé l'Egyptien), avec Victor Mature.

Mardi 1er janvier

20 h 35. A2. La veuve joyeuse, opérette de Franz Lehar, mise en scène de Jérome Savary, au grand théâtre de Genève.

20 h 35. FR3. L'oiseau bleu, film américain de Walter Lang (1940) avec Shirley Temple. Un sujet poétique et féérique pour exploiter le même filon que Le magicien d'Oz (diffusé la semaine précédente). En moins réussi.

22 h 30. TF1. Mister Ray Charles. Les grands succès du pianiste et chanteur de jazz.

Mercredi 2 janvier

20 h 40. TF1. Le dernier civil, téléfilm en deux parties, d'après le roman d'Ernst Glaeser et réalisé par Laurent Heynemann. Il n'est pas dit



que l'adaptation cinématographique soit à la hauteur du roman de Glaeser qui décrit les dernières années de la République de Weimar en Allemagne et la montée du nazisme. La deuxième partie est diffusée le lendemain jeudi 3 janvier, à la même heure.

Jeudi 3 janvier

20 h 35. FR3. La Derelitta, téléfilm d'après un roman de Véra Feyder avec Bulle Ogier, Daniel Olbrychski et Gérard



21 h 35. A2. Résistances. Au sommaire: les réfugiés du Chouf au Liban, la guerre civile en Birmanie, et un dossier sur la Turquie (un hommage à Yilmaz Guney, le metteur en scène de Yol et du Troupeau, et un reportage sur les chrétiens de Turquie).

22 h 10. TF1. Infovision. Une rétrospective qui réunit quelques extraits choisis dans dix ans d'archives des magazines d'information de TF1 avec, entre autres, le départ des Américains de Saïgon, la prise du pouvoir par Khomeiny, la navette spatiale.

Vendredi 4 janvier

23 h 00. A2. La rivière rouge, film américain de Howard Hawks (1948), avec John Wayne et Montgomery Clift. Western.



LIVRES_

Raoul Rigault

25 ans, communard, chef de la police de Luc Willette

« Qui connaît aujourd'hui Raoul Rigault?» demande 'auteur, et il ajoute : « Les historiens de la Commune préfèrent le passer sous silence, diminuer son rôle, l'oublier parfois ». Et Luc Willette entreprend dans son livre de réparer cet oubli qui serait dû, selon lui, essentiellement à son manque de respectabilité : « Ce qui a le plus choqué, tant ses contemporains que les historiens, c'est son personnage, plus que son action. Avec sa barbe mal tenue, ses grisettes et ses actrices, le vin bu dans les brasseries, les coups de gueule et le rire tonitruant, Rigault ne fait pas sérieux. Il est difficile de le faire rentrer, même mort, dans le panthéon rouge de l'histoire, sa mémoire serait capable d'y lâcher une incongruité ». Et pourtant, selon l'auteur toujours, Rigault était un « militant professionnel » qui « plus que tout autre... a tenté de passer des idées aux actes »

Malheureusement le plaidoyer de l'auteur en faveur de son héros n'est guère convaincant. Rigault ne fut certainement ni meilleur ni pire que bien d'autres hommes venus sur le devant de la scène pendant la Commune de Paris qui manqua précisément de véritables dirigeants révolutionnaires. Et il ne fut certainement pas le modèle du « militant professionnel » que Luc Willette croit voir en lui. Et ce « manque de respectabilité » dont parle Willette, largement partagé d'ailleurs par la jeunesse bourgeoise étudiante de l'époque n'ajoute pas grand-chose de subversif au personnage quoi qu'en pense l'auteur. Le biographe de Rigault semble avoir retrouvé ses propres émotions soixantuitardes dans le personnage de Rigault. Il constate « qu'il y a du « Mai 1968 » dans le Raoul Rigault du quartier latin de mai 1868 » et sans doute aussi dans le Raoul Rigault de mai 1871.

Issu d'une famille de petitsbourgeois républicains, Raoul Rigault se fit expulser à 17 ans du lycée où il préparait Polytechnique, puis de sa maison familiale. Il s'engagea dans l'action politique en tant que blanquiste et devint bientôt une sorte de héros des étudiants du quartier latin. Débraillé, bohême, fort en gueule, grand animateur de chahuts et de manifestations ous l'Empire, il collectionna les condamnations et les petites peines de prison. S'il fut blanquiste, sans Blanqui (que incarcérer à la veille de la Commune), il n'était pas moins désemparé politiquement que

les autres blanquistes. Sous l'empire il s'était fait une spécialité et une gloire de dépister les mouchards de la police qui fourmillaient alors à Paris. C'est sans doute pourquoi, dès la Révolution du 4 septembre 1870, il se précipita à la préfecture de police et s'y installa de son propre chef, réussissant à y rester près de deux mois, à lire les dossiers, démasquer certains mouchards, etc.

Lorsqu'éclata la Commune de Paris, à nouveau il se précipita à la préfecture, réussit à s'y installer et à s'y faire confir-mer comme chef de la police.

Dans les faits, Rigault ne fut ni plus ni moins efficace que les autres dirigeants, et son rôle fut même parfois ambigü.

Il laissa faire en particulier la tentative de Rossel d'instaurer une dictature personnelle qui fit long feu. Parmi ses enquêtes les plus soupçonneuses, il en réserva quelques-unes à ses propres collègues sous prétexte de chasser les espions et les mouchards partout.

Et au moment où l'écrasement de la Commune approchait, Rigault se fit nommer « Procureur de la Commune », un titre ronflant, celui qu'avait porté Hébert son héros favori lors de la Révolution française en 1793. Rigault pensait peutêtre que, comme sous Robespierre, la Terreur pouvait contribuer à sauver la Révolution. Mais ce titre ne fut qu'un hochet qui lui permit de faire condamner à mort quelques otages, parmi les lampistes de la réaction qui se trouvaient entre les mains des Communards.

Finalement, quand tout fut perdu, Rigault revêtit son uniforme d'officier. Il fut exécuté sommairement rue Gay-

Rigault fut l'un de ses nombreux petits-bourgeois qui s'étaient trouvés portés à la tête de la révolution prolétarienne et trouvèrent un rôle bien trop grand pour eux. Ils furent héroïques sans doute, firent de leur mieux, mais ne sont certainement pas les modèles de militants révolutionnaires professionnels que l'auteur voudrait y voir.

Ajoutons pour finir que cette biographie est souvent insatisfaisante: bien des imprécisions de détails, bien des petites contradictions, bien des « à peu près» nuisent à l'ouvrage. La période méritait mieux.

Vincent GELAS Thiers avait pris soin de faire Raoul Rigault de Luc Willette. Ed. Syros, 167 pages, 65 F.



Des femmes de la Commune au parloir de la prison de Saint-

LIVRES

Ce dossier est composé pour l'essentiel d'articles parus dans le journal Le Monde et dans Le Monde Diplomatique au cours de ces deux ou trois dernières années. A travers les problèmes de santé, Claire Brisset réalise un véritable panorama du sous-développement et de ses conséquences désastreuses sur la santé des populations du Tiers Monde. Il fourmille de faits et de chiffres.

Avec le sous-développement et la manultrition s'enclenche, dès la grossesse, le cycle infernal de la moindre résistance de l'organisme humain aux maladies, lesquelles, à leur tour, diminuent sa capacité à leur résister. C'est ainsi que, chaque année, des millions d'enfants meurent d'affections considérées comme bénignes dans les pays riches, telles la coqueluche, la rougeole ou les diarrhées.

Les grandes maladies tropicales sont loin d'être vaincues et la plupart sont même en progression tandis que les germes ou les insectes porteurs de maladie ont développé des résistances aux produits utilisés, tel le DDT aujourd'hui proscrit

La condition de la femme constitue un chapitre particulièrement dramatique des problèmes sanitaires du Tiers Monde, non seulement parce que l'avortement y tue chaque année un nombre grandissant de femmes, mais aussi parce qu'on estime à 30 millions le nombre de femmes soumises à des mutilations sexuelles. Comme l'expliquait une combattante érythréenne à la conférence de Khartoum sur ce sujet, en 1979, « Etre née femme dans le Tiers Monde, c'est une malchance supplémentaire... »

Le sous-développement entraîne une dégradation croissante des conditions de vie et exerce ainsi une pression formidable contre la santé. Dans les pays sousdéveloppés 3 personnes sur cinq (1,3 milliard d'êtres humains) ne disposent d'aucun accès à l'eau potable. L'afflux des populations affamées et appauvries vers les villes, où il est souvent encore plus difficile de se nourrir, ne les soulage en rien. Nouakchott, par exemple, en Mauritanie, compte aujourd'hui 250 000 habitants contre 5 800 il y a vingt ans. A Dakha, au Bangladesh, dans certains quartiers de bidonvilles surpeuplés (ce que les experts des Nations Unies nomment pudiquement ou cyniquement - « l'habitat spontané »), la mortalité est de 50 % supérieure à la moyenne de la ville.

La santé de médecins la detresse un manifeste du Sahel de médecins la destresse un médecins la d



Dans un centre de distribution de biens alimentaires dans le nord de l'Ethiopie : la première médecine, manger...

Mais le dossier de Claire Brisset montre aussi clairement que les connaissances et les moyens existent pour résoudre tous ces problèmes. Et tout d'abord pour prendre les premières mesures sanitaires envers les peuples du Tiers Monde, c'est-àdire soulager la malnutrition, la sousalimentation permanente. Sans parler des surplus alimentaires des pays riches qui pourraient être très largement et immédiatement distribués, le dossier relève qu'en agriculture de nouvelles plantes aux qualités nutritionnelles exceptionnelles ont été découvertes et sélectionnées, tel le « haricot ailé », mais encore faudrait-il que leurs cultures puissent être mises en œuvre de façon efficace. Quant aux connaissances médicales, elles ont fait d'énormes progrès, souvent d'ailleurs grâce à l'étude des maladies du Tiers Monde. De nouveaux vaccins ont été développés au point que la « stratégie » préconisée actuellement par l'OMS (l'organisation mondiale de la Santé) pour atteindre « la santé pour tous en l'an 2000 » s'appuie sur la vaccination systématique des enfants. Et l'on voit en France des industriels comme le P-DG de l'Institut Mérieux (principal fabricant de vaccins) trouver des accents humanitaires, sinon désintéressés, pour défendre cette campagne. Il est vrai qu'à une époque où, chaque année, 15 milliards de poulets sont vaccinés, avec un vaccin sophistiqué et fragile, contre une maladie dégénérative - la maladie de Marek - il ne serait pas utopique de vacciner un milliard d'enfants dans les prochaines années. Mais s'il suffit aux industriels de fabriquer et de vendre des vaccins, reste à savoir comment ils seraient transportés, stockés, réfrigérés, administrés. A l'heure actuelle, l'OMS estime que seulement 30 % des pays africains utilisent des vaccins conformes aux normes sanitaires.

Et puis surtout, vacciner les enfants ne sert à rien si par ailleurs ils n'échappent à la maladie que pour mourir de faim.

Sous l'angle de la santé, le dossier de Claire Brisset aborde bien d'autres problèmes (le commerce des médicaments, la pollution chimique, l'exode des médecins, etc.). Et même sous sa forme de recueil d'articles, il est accablant pour les puissances et les trusts impérialistes directement responsables de la situation des pays du Tiers Monde.

Claude CHARVET La santé dans le Tiers Monde de Claire Brisset. Editions La Découverte / Le Monde, 250 p., 69 F.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

I. Péripatéticienne. II. Retournements. III. Vraiment touchantes. IV. Comme une reine. V. Ville du Mali (inversé) - Parfois sur canapé. VI. Plante à odeur forte - Trompé. VII. Affections - Rarement sans puce. VIII. De moins en moins rare - Fatigué. IX. Exigent bien des concours pour fonctionner - Pas forcément su. X. Qui provoquent un redressement.

VERTICALEMENT

1. Ville de Toscane - Irritant. 2. Fortifier... ou amputer. 3. C'est la vie ! 4. Pas à d'autres - Ecrivain contemporain français. 5. Ne baissent pas les bras - Phonétiquement : sans dieu mais pas forcément sans maître. 6. Dignité d'iman - Fait pour partir. 7. Eprouviez - 14º pour les Grecs. 8. Nom propre à tous - Pronom. 9. Meilleur chaud -Conforme à la loi. 10. Sous la caisse - Déclenche l'attaque.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	B	A	L	1	V	E	R	2	E	S	
11	A	P	1		1	٧	0	1	R	E	0.550
111	L	1	T	R	E		U		E	N	
IV	A	C		A	S	1	L	E		S	
٧	7	U	L	S		N	E	0	5		
VI	C	L	1	E	7	T	E	L	E	S	
VII	0	T	A	R	1	E		E	C	U	
VIII	1	E	N	A	10000	R	A		R	C	
IX	R	U	T		S	E	R	1	E	R	
X	E	R	E	1	N	T	A	N	T	E	

elementaria de la companya del companya de la companya del companya de la company

COMMUNIQUÉS

La revue marocaine Dialogue n'aurait-elle plus droit de cité?

Dialogue le communiqué que nous reproduisons ci-dessous. Lutte Ouvrière se joint à la protestation élevée par les mili-

Nous avons reçu de la revue tants de Dialogue devant de nouvelles entraves que la diffusion de la revue pourrait rencontrer aujourd'hui.

« De tous les temps, sous tous les régimes antérieurs, de De Gaulle à Giscard, les revues étrangères anti-impérialistes et démocratiques n'ont jamais été interdites à la Cité Universitaire.

La circulation des idées et des hommes en lutte contre l'impérialisme et ses valets locaux n'a jamais été remise en cause... du moins jusqu'au 21 décembre 1984.

Quels sont les faits?

- intervention des vigiles de la Cité pour exiger l'enlèvement de la revue Dialogue, revue marocaine, porte-parole de démocra-
- après refus de la part des militants, l'intervention de la police se concrétisera par l'arrivée d'une R 14 occupée par deux inspecteurs et un brigadier.
- ils procèdent à la vérification des papiers et exigent le retrait des militants et de la revue de la Cité, sinon... c'est l'« embarquement pour le commissariat du 14° ».

Une nouvelle parution du journal iranien Socialisme et Révolution



بولتن بحث : سوسيا ليزموا نقلاب تا بستان ۱۳۶۳ ، دوره دوم

* مساله مرحلهٔ انقلاب * متدولوژی مرحلهٔ انقلاب 🕁 پرولتاریا و مساله تسخیر قدرت

> ۵ درسهای جنبش زنان در ایران 😹 نگاهی به اوضاع کنونی ایران

تفسير تروتسكي از استالينيزم تقدم سیاست در جوامع فرا انقلابی

🚓 بولتن بحث : برش از كدام گذشته ؟ 🖈 جرا سوسیالیزم و انقلاب ؟

La Une du journal

Le journal Socialisme et Révolution, qui se veut être le bulletin de discussion de toute la gauche révolutionnaire iranienne annonce une nouvelle parution (en persan).

Dans ce numéro, plusieurs articles sur les buts et principes de Socialisme et Révolution, ainsi que sur la stratégie

de la révolution iranienne ; une déclaration du groupe des femmes socialistes ; une étude sur la situation de l'Iran aujourd'hui.

Le journal est disponible soit à la librairie de la Brêche, soit en écrivant directement à Socialisme et Révolution: M. Gozlan, B.P. 50, Paris Cedex 18.



Sélection cinéma dans les salles parisiennes

FILMS RECENTS...

LE PAYS OÙ RÊVENT LES **FOURMIS VERTES** de Werner Herzog

En Australie, un groupe d'aborigènes s'oppose aux travaux d'une compagnie minière parce qu'ils n'acceptent pas que l'on touche à leur terre. Un regard lucide et accusateur sur la société de ceux qu'on dit



Gaumont les Halles 1er (vo). Hautefeuille 6° (vo). Pagode 7° (vo). Gaumont Ambassade 8° (vo). 14 Juillet 11° (vo). Olympic entrepot 14° (vo). Sept Parnassiens 14° (vo). 14 Juillet 15° (vo).

GREMLINS. de Joe Dante.

Par la faute des êtres humains irresponsables, une petite créature venue d'ailleurs donne naissance à une horde de démons qui sèment

la terreur dans une paisible petite ville américaine. Frissons garantis mais « happy end » tout de même.



forum Arc en Ciel 1er (vo). Impérial 2e (vo). Rex 2e. Ciné Beaubourg Les Halles 3e (vo). Action Rive Gauche 5° (vo). Montparnasse UGC 6°. Danton 6e (vo). Paramount Odéon 6e (vo). Colisées 8e (vo). Normandie 8° (vo). UGC Champs-Elysées 8º (vo). Paramount Opéra 9º. Paramount Bastille 12°. UGC Gare de Lyon 12°. Paramount Galaxie 13°. UGC Gobelins 13°. Gaumont Sud 14e. Paramount Montparnasse 14e. Bienvenue 15e (vo). 14 Juillet 15° (vo). UGC Convention 15°. Trois Murat 16° (vo). Paramount Maillot 17°. Wepler 18°. Secretan 19°.

QUILOMBO

de Carlos Diegues.

Dans le Brésil esclavagiste du XVIIe siècle, une révolte d'esclaves traité sur le mode de l'épopée. Denfert 14e (vo).



AMADEUS de Milos Forman.

Le conflit entre Mozart et Antonio Salieri, un compositeur bien installé. La vérité historique est malmenée, mais les portraits des deux adversaires sont remarquables. Et la musique sublime...



Gaumont les Halles 1er (vo). Impérial Pathé 2°. Rex 2°. Vendôme 2° (vo). St-Germain Huchette 5° (vo). Odéon 6° (vo). Pagode 7° (vo). Gaumont Champs Elysées 8º (vo). Gaumont Ambassade 8° (vo). 14 Juillet Bastille 11° (vo). Athéna 12°. Escurial 13° (vo). Gaumont Sud 14e. Miramar 14e. Les Parnassiens 14e (vo). Montparnos 14e. 14 Juillet Beaugrenelle 15e (vo), UGC Convention 15°, Mayfair Pathé 16° (vo). Pathé Clichy 18e. Studio de la Harpe 5e (vo).

LES RIPOUX de Claude Zidi avec Philippe Noiret et Thierry Lhermitte.

Des flics corrompus — inter-prêtés par P. Noiret et T. Lhermitte - dans le quartier Barbès, à Paris. Une suite de gags... très documentée.

Forum Orient Express 1er. Rex 2e. Gaumont Berlitz 2e. UGC Danton 6°. UGC Montparnasse 6e. Gaumont Ambassade 8e. UGC Biarritz 8°. UGC Gobelins 13°. Gaumont Convention 15°. Ranelagh 16°. Les Images 18°.

MARCHE A L'OMBRE de Michel Blanc

Avec Michel Blanc et Gérard Lanvin. Deux copains musiciens montent à Paris. C'est loufoque, et rempli de clins de J. Losey. d'œil et de gags.



Gaité Boulevard 2°. UGC Opéra 2º. Bretagne 6º. Gaumont Ambassade 8°. George V 8e. Paramount Opéra 9e. Paris Ciné 10°.

CAL de B. McLaverty

Le conflit entre les communautés catholique et protes-



tante d'Irlande du Nord, à travers une histoire d'amour. Cluny Ecoles 5e (vo).

GREYSTOKE. de Hugh Hudson.

Tarzan découvre la jungle... de la bonne société anglaise. Ciné Beaubourg les Halles 3º (vo). Hautefeuille 6° (vo). Publicis Elysées 8° (vo). Les 7 Par-nassiens 14° (vo).

PARIS, TEXAS. de Wim Wenders.

Un film émouvant qui parle de l'amour, de l'enfance, des êtres perdus et retrouvés... et du rêve américain.

UGC Opéra 2°. Panthéon 5° (vo). Saint-André-des-Arts 6° (vo). Biarritz 8e (vo). UGC Boulevard 9°. Escurial 13° (vo). Sept Parnassiens 14° (vo).

... ET MOINS RECENTS

L'ETOFFE DES HÉROS. de Philip Kaufman.

La conquête - américaine — de l'espace. A la gloire de la science... et des USA. Espace Gaité 14º (vo).

CARMEN.

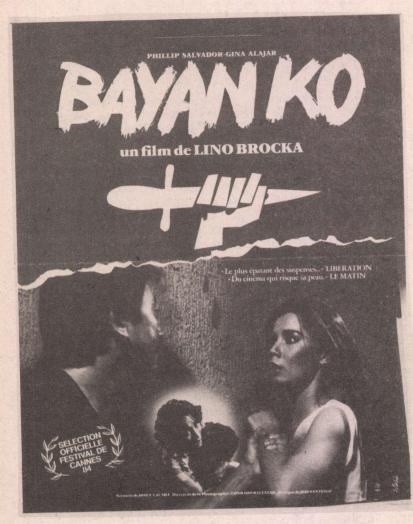
de Francesco Rosi.

L'opéra de Bizet chanté par Ruggiero Raimondi, Placido Domingo et Julia Migenes-Johnson dans le rôle de Carmen, joué de façon réaliste dans des décors et des costumes fastueux.

Publicis Matignon 8e.

DON GIOVANNI.

L'opéra de Mozart avec de



La projection de ce film du cinéaste philippin Lino Brocka a été interdite dans son pays par le dictateur Marcos. Il faut dire que l'image qu'il donne de la société philippine n'est pas particulièrement rose... et doit être conforme à la réalité.

Un ouvrier d'une imprimerie est aux abois: il a un besoin urgent d'argent pour payer les médicaments et les soins de sa femme qui accouche d'un prématuré dans un hôpital qui n'accepte que qui paye comptant. Il est d'autant plus désespéré que, bien évidemment, aucune Sécurité sociale ne vient couvrir les frais d'hospitalisation. Aussi, va-t-il finir par rejoindre l'un de ses copains d'enfance qui s'est spécialisé dans les hold-up. Telle est la trame de ce film.

Toutes les portes vont se fermer devant cet ouvrier amené ainsi à se couper des siens pour tenter de résoudre ses problèmes d'argent. Tandis que des ouvrières et des ouvriers font du porte-àporte chez les travailleurs de l'usine pour mettre sur pied clandestinement le syndicat destiné à préparer une grève, il refuse de les rejoindre : le patron lui a promis une avance sur son salaire s'il ne se syndiquait pas. Quand la grève se déclenche, il se range même aux côtés des jaunes, ce qui ne résoudra rien pour lui mais le mettra dans une situation intenable par rapport à ses camarades de travail.

Toutefois, les relations entre cet ouvrier et son patron, comme entre lui et ses camarades de travail, ne sont présentées qu'en filigrane dans ce film. Celui-ci est essentiellement centré sur le drame personnel que vit ce travailleur confronté au cynisme de la société philippine. Mais ce n'est pas sans intérêt.

Jean SANDAY



LINO VENTURA

la cible

UN FILM DE

CLAUDE PINOTEAU

Un ancien reporter, reconverti en écrivain, (Lino Ventura) est soudainement victime d'agressions répétées, sans pouvoir s'en expliquer les raisons. Il finit par découvrir qu'il est devenu la nouvelle cible d'un gang spécialisé dans le rançonnage.

Ce film policier aurait pu être rondement mené. Malheureusement, il n'en est rien. S'attardant à camper des situations tirées par les cheveux et des personnages peu crédibles, l'histoire traîne en longueur. Et si Lino Ventura en se rebiffant dans la seconde partie secoue un peu les spectateurs assoupis, cela ne suffit pas à sauver l'ensemble.

R. MEYNIER



REVEILLON CHEZ BOB



Joyeux réveillon en perspective, pour Bob! Toute une équipe le recherche. Heureusement pour lui, il habite dans un grand ensemble de tours et la plaque portant son nom a disparu. Sans cela, son compte serait bon.

Dans cette folle course à la recherche de Bob et de son appartement, Jean Rochefort, Guy Bedos et Michel Galabru exécutent quelques bons gags. Mais bien vite le film s'essouffle, se traîne, et l'on s'ennuie.

Pour un film de réveillon, il vaudra mieux trouver une autre adresse que « chez Bob »...

Vincent GELAS

grands interprètes. Et aussi un très beau film. Cluny Palace 5° (vo).



LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE.

de Jamis Uys.

Les méfaits de la « civilisation » sur une tribu de Boshimans du désert du Kalahari, au Bostwana. Chaleureux et déso-

pilant.
Capri 2e.



NOBLESSE OBLIGE. de Robert Hamer.

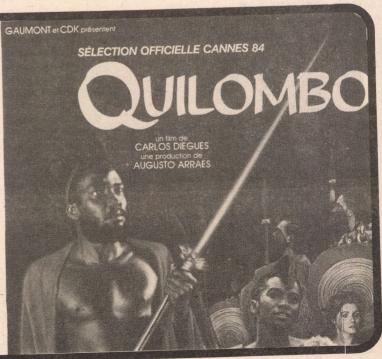
On n'a parfois pas le choix : il faut assassiner les membres de sa famille! Un chef-d'œuvre de l'humour britannique.

Balzac 8e (vo).

PAIN ET CHOCOLAT. de Franco Brusati.

Un travailleur immigré italien ne parvient pas à trouver sa place en Suisse. Une satire mordante de la Suisse prospère.

Saint-Michel 5e (vo).



Nouvelle-Calédonie

Quel choix la classe ouvrière française laisse-t-elle au peuple kanak?

Edgar Pisani, le délégué du gouvernement en Nouvelle-Calédonie, a annoncé qu'il ferait connaître ses propositions sur l'avenir du territoire le 5 janvier prochain. Ces propositions, a-til dit, « surprendront », comporteront des « approches nouvelles ». « J'ai cherché à innover », a-t-il ajouté. Mais qui cherche-t-il à surprendre ainsi agréablement ?

Probablement pas les représentants kanaks, ceux du FLNKS, des gens « très raisonnables » se félicite constamment Pisani, avec qui, d'après lui, il est assez facile de trouver un terrain d'entente. Pourquoi chercher à surprendre des interlocuteurs qu'on juge soi-même si compréhensifs? Si ce n'est eux, c'est donc les autres. Cette droite calédonienne, dont Pisani se plaint qu'elle soit aussi cabocharde que caldoche, elle qui ne joue pas le jeu, boude et fait la mauvaise tête. Bref, il y a de bonnes chances pour que cette fameuse « approche nouvelle » consiste à faire avaler aux gens « raisonnables » les concessions qui seront faites à ceux qui ne veulent pas

La divine surprise que Pisani promet pour la nouvelle année consistera probablement en une décolonisation à la française, préservant les intérêts des colons et de l'impérialisme français en Nouvelle-Calédonie, tout en concédant aux Kanaks ce qui restera, c'est-à-dire le terme de « souveraineté ». Et s'il y a quelque chose de nouveau dans l'approche, ce sera peut-être le jargon pisaniste qui l'agrémentera. Pour le reste, en gros, on sait déjà à quoi s'en tenir.

A plusieurs reprises en effet, Pisani a déjà expliqué que dans les négociations qu'il mène avec les représentants kanaks et caldoches il cherche à sauvegarder trois catégories d'intérêts:

1) Les intérêts « géopolitiques de la France dans le Pacifique-Sud », c'est-à-dire les intérêts militaires et économiques de l'impérialisme français dans la région.

2) Les intérêts « de la communauté caldoche », c'est-à-dire avant tout des grandes fortunes coloniales.

3) La « souveraineté kanake sur sa terre natale », c'est-à-dire sur ce qui reste après que les deux autres catégories d'intérêts auront été préservées, probablement sur pas grandchose:

Ce n'est pas cette indépendance-là qui pourra ouvrir un avenir au peuple kanak, même si ses représentants actuels, eux, peuvent s'en contenter en y réalisant leur propre promotion sociale et politique.

Cette « souveraineté kanake » négociée avec l'impérialisme français sera bien en peine de s'exercer sur la destination des richesses de la Nouvelle-Calédonie. Les relations commerciales et financières avec le reste du monde resteront, à l'évidence, le monopole des sociétés et des banques françaises. Le rapport de force entre le peuple kanak et l'impérialisme ne sera pas changé.

Et voilà bien le drame du peuple kanak, de ce petit peuple opprimé depuis plus d'un siècle qui, comme tant d'autres avant lui, est enfermé dans un piège: soit l'oppression coloniale directe, imposant des autorités blanches à des opprimés de couleur. Soit la dépendance économique au sein de l'ordre impérialiste mondial, assurée par ses propres notables ayant accédé à ce qu'ils appellent l'indépendance, c'est-à-dire avant tout à l'indépendance à l'égard de leur propre peuple.

Non, ce choix-là n'a rien d'enthousiasmant. Mais dans les semaines et les mois à venir, la lutte du peuple kanak montrera ce que lui-même considère comme le plus choquant : subir des oppresseurs venus des antipodes ou subir ceux qui sont issus de ses propres rangs. Car, tant qu'à faire, oui, on comprend que le peuple kanak préfère traiter, avec ses propres notables, plutôt qu'avec ceux des Blancs, en attendant de régler ses comptes avec les deux.

Oui, il est légitime que les Kanaks préfèrent un Tjibaou, un Machoro à un Lafleur ou un Laroque, même si, sur le fond, il n'y a pas une si grande différence entre les ambitions des uns et des autres, même si les Tjibaou et les Machoro d'aujourd'hui sont les Boumedienne, les Kadhafi ou les Mobutu de demain. C'est légitime, parce que personne ne donne au peuple kanak la possibilité d'un autre choix. Pas ceux qui le pourraient en tout cas. Et en particulier pas la classe ouvrière française malheureusement.

Et si le peuple kanak se contente aujourd'hui de suivre d'anciens séminaristes comme Tjibaou, la classe ouvrière française, elle, se contente de suivre les Maire, les Krasucki ou les Marchais, ceux-là mêmes qui ont porté Mitterrand au pouvoir pour représenter aujourd'hui dans le monde les intérêts de l'impérialisme français. Le drame, c'est que le peuple kanak qui aspire à son émancipation n'a pu trouver en France aucun interlocuteur représentant la force de la classe ouvrière française, la force des exploités français. Et certainement pas ces chefs réformistes et nationalistes qui ne souhaitent pas plus être les interlocuteurs libérateurs du peuple kanak opprimé qu'il ne souhaitent renverser le système capitaliste en France et dans le monde. Non, le mouvement ouvrier français ne songe pas à communiquer au peuple kanak sa propre force, cette force dont, de toute façon, il ne fait même pas usage pour lui-même.

Alors le peuple kanak en est réduit à devoir négocier son indépendance avec le gouvernement français, son pire ennemi, c'est-à-dire avec des hommes qui choisissent naturellement comme interlocuteur chez les Kanaks leurs pareils, des gens qui ne valent pas mieux qu'eux.

Pour que le peuple kanak ne soit pas réduit à ce choix sans avenir, il faudrait que le prolétariat des pays avancés représente l'issue et montre l'exemple, lui qui a le pouvoir de briser le pouvoir économique qui enchaîne toute la Terre. Malheureusement, jusqu'à présent, il n'en est rien. Et le peuple kanak, comme tant d'autres peuples opprimés, en est encore réduit à devoir choisir entre deux maux.

Huguette CHEVIREAU

Afghanistan

5 ans d'occupation par les troupes russes

Le 27 décembre 1979, les troupes soviétiques envahis-saient l'Afghanistan. Pour les dirigeants du Kremlin, il s'agis-sait, par l'intervention d'un corps expéditionnaire important (estimé à 90 000 hommes à l'époque), de rétablir rapidement la situation politique dans ce pays frontalier et allié de l'URSS, en remplaçant à la tête du gouvernement Amin par Karmal.

Cinq ans après, cette intervention dure toujours et les Russes sont en Afghanistan dans la même situation que les Américains le furent au Vietnam. Malgré le renforcement du dispositif militaire (il y aurait aujourd'hui 150 000 soldats russes armés de chars, d'hélicoptères et d'avions de combat), malgré une politique de la terre brûlée, les représailles et les massacres systématiques contre les populations civiles dans les zones insurgées, l'armée russe n'a pas réussi à vaincre la guérilla hostile au régime fantoche de Karmal, ni même à quadriller le pays. Même les villes, y compris la capitale, Kaboul, dans lesquelles sont concentrées les troupes d'occupation, ne sont pas à l'abri des coups de main de la résistance afghane.

Pour les populations afghanes, le bilan de ces cinq années de guerre est lourd : six millions de personnes déplacées (dans un pays qui compterait quelque 16,5 millions d'habitants), dont nombre se sont réfugiées dans les camps des pays frontaliers, notamment au Pakistan, près d'un million de morts et des régions entièrement vidées de toute population.

Tout comme le Vietnam pour l'armée américaine, l'Algérie pour l'armée française, l'Afghanistan est une sale guerre, un guêpier dont l'armée russe ne peut pas sortir victorieuse. Elle a en face d'elle une résistance, certes tiraillée par les rivalités qui opposent ses dirigeants féodaux et réactionnaires et sans armement comparable, mais l'escalade de la répression menée par l'armée soviétique aboutit en fait à renforcer ses rangs. Et ce n'est pas le moindre crime des dirigeants russes, qui prétendent agir au nom du communisme, de rejeter tout un peuple vers des dirigeants et des idéologies réactionnaires.

Enfin, malgré le silence des autorités soviétiques sur le coût de la guerre pour la population russe elle-même, les pertes sont là : il y aurait 8 000 à 9 000 soldats tués et environ 13 000 blessés. Et nombreux sont ceux qui, en URSS, commencent à savoir que l'on meurt beaucoup en Afghanistan.

Sur le plan économique aussi, s'il est impossible de chiffrer le coût de cette guerre, il est sûr qu'il compte, d'autant plus qu'il vient s'ajouter à celui déjà énorme de l'industrie d'armement dans l'économie soviétique.

Tout cela veut dire que la guerre en Afghanistan ne peut que peser de plus en plus lourd sur le plan humain, sur le plan moral, sur le plan économique pour la population soviétique.

A terme, les dirigeants du Kremlin ne peuvent pas ne pas en sentir les conséquences. Roger MEYNIER

Prisons :

libération conditionnelle = moins de récidives

Une enquête du ministère de la Justice a étudié le taux de récidives parmi les condamnés à une peine de trois ans et plus, libérés en 1973. 1861 cas ont ainsi été suivis. Les chiffres concernant les libérations conditionnelles se révèlent particulièrement intéressants.

En effet, les condamnés ayant bénéficié d'une mesure de libération conditionnelle présentent un taux de récidives nettement inférieur (37 %) à celui des condamnés libérés en fin de peine (55 %). Plus les peines purgées approchent des peines pronocées, plus les récidives augmentent : il y a eu 28 % de récidives pour ceux qui ont effectué moins de 70 % de leur peine, mais 60 % pour ceux qui l'ont accomplie à plus de 90 %.

Voilà des statistiques qui ne vont pas plaire aux champions de l'ordre musclé et carcéral, les adversaires inconditionnels de la libération conditionnelle.

In boursicoto veritas

Les boursiers viennent d'applaudir, en connaisseurs, la politique menée avec succès par la société Schneider SA pour se débarrasser de sa filiale déficitaire Creusot-Loire, après en avoir extrait tant de profits.

Après plusieurs mois de suspension, un essai de cotation des deux sociétés a été effectué à la Bourse de Paris, le mercredi 26 décembre. Devant l'afflux des demandes d'achat, Schneider SA s'est avérée incotable à la hausse, Creusot-Loire, elle, se montrait à l'inverse... incotable à la baisse tant étaient nombreuses les actions offertes à la vente pour le peu d'acheteurs qui se manifestaient!